

# Procès sur l'assassinat des experts de l'ONU : dix ONGDH relèvent des irrégularités

PAGE 8

N° 7070 du lundi 17 juillet 2017

Prix : 3000 FC

# Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

35<sup>ème</sup> année

Éditeur

GROUPE DE PRESSE



Siège social  
873, av. du Bas-Congo,  
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

# Décréter un état d'urgence : un non-sens

P. 2



## À HAUTE VOIX

### Nominations anodines

LE POTENTIEL

Le président de la République vient de nommer des mandataires publics dans dix entreprises du portefeuille de l'État et les membres de leur conseil d'administration. Le chef de l'État a aussi envoyé à la

(Suite à la page 2)

## Cinglant revers des lobbyistes engagés par Kinshasa auprès de l'Occident

PAGE 3

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHz

## Derrière heure

À Kinshasa : les Français célèbrent le 14 juillet en solidarité avec le peuple congolais

PAGE 16

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

## Sommaire

### Politique

Processus électoral : l'ARC appelle le peuple congolais à la vigilance

PAGE 4

### Monde

La Turquie célèbre le premier anniversaire de sa grande victoire pour la démocratie

### Communication

Avis de vente aux enchères de l'Ambassade de Namibie

PAGE 13

### Sports

Startimes annonce l'International Champions Cup 2017 dans ses bouquets

PAGE 14

## À haute voix

## Nominations anodines

(Suite de la page 1)

retraite plusieurs agents de la fonction publique. Joseph Kabila, dont le deuxième et dernier mandat a épuisé depuis le 19 décembre 2016, vient ainsi d'envoyer un message à tous ses détracteurs qu'il est et reste le garant des institutions en République démocratique du Congo. Pour autant, à la lecture des personnalités nommées dans les différents comités de gestion des entreprises du portefeuille de l'État, il saute aux yeux que la Majorité présidentielle continue avec la même politique qui a échoué : placer des adeptes à la commande des entreprises publiques en lieu et place des vrais managers susceptibles de les propulser vers l'avant.

Cette politique a échoué jusque-là, au regard de l'état dans lequel se trouvent la quasi-totalité des entreprises publiques actuellement. L'immobilisme des entreprises du portefeuille de l'État est la cause notamment de la désarticulation de l'économie nationale. La RDC ne peut se développer tant que les entreprises publiques font l'objet d'une gestion au pifomètre.

Du coup, ces nominations, du reste intempestives, paraissent, dans l'opinion publique, juste comme une récompense aux différents zélés de la famille politique du chef de l'État. Dans cette perspective, il faut rien attendre de ces politiciens-mandataires. Ils vont, à coup sûr, considérer les entreprises publiques comme des vaches-à-lait au service de leur famille politique, la MP.

Certes, avec les nouvelles nominations, le chef de l'État a remplacé ses pions dans les entreprises publiques et élargi ses soutiens. Il n'en demeure pas moins que ces nouvelles nominations vont une fois de plus alimenter la crise politique à laquelle la RDC fait face depuis l'année dernière.

A coup sûr, les nouveaux mandataires, au regard de la cacophonie politique actuelle et de la crise congolaise, ne contribueront pas au redressement de l'économie nationale.

# Décréter un état d'urgence : un non-sens

*La MP ne cesse de tester les différents fers qu'elle a mis au feu pour renvoyer le plus loin possible les élections prévues fin décembre aux termes de l'accord politique de la Saint-Sylvestre. A défaut d'un référendum, elle penche désormais pour un Etat d'urgence. Un Etat d'exception dans le contexte actuel serait un non sens dans la mesure où cela conduirait à casser le processus démocratique en cours et à amplifier la crise politique.*

LE POTENTIEL

C'est par une déclaration faite en fin de semaine par la Ligue des jeunes du PPRD, le parti présidentiel, que le pouvoir a lancé un nouveau ballon d'essai. La majorité au pouvoir penche désormais pour un état d'urgence pour, pense-t-il, rétablir l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. Dans la sphère du pouvoir, le projet est fin prêt. Il ne reste donc plus qu'à passer à l'acte en s'appuyant sur les deux chambres du Parlement, totalement contrôlées par la majorité présidentielle.

Au moment où la Ceni (Commission électorale nationale indépendante) peine à boucler les opérations d'enrôlement et d'identification, le pays plonge chaque jour qui passe dans une crise politique dont la sortie devient une gageure. Les poches d'insécurité se multiplient partout. Hier, c'était la partie Est de la République qui était connue comme le point névralgique de la RDC, aujourd'hui, c'est le Kasai lui a damé le pion.

Dans l'espace Kasai, regroupant les anciennes provinces du Kasai Oriental et du Kasai Occidental, c'est la désolation totale. Jusqu'à ce jour, des tensions continuent à opposer les forces loyalistes aux miliciens du grand chef Kamuina Nsapu.

Pendant ce temps, à Kinshasa, des attaques isolées des éléments armés non autrement identifiés sont signalés çà et là. La dernière en date est cette incursion vendredi dernier au marché central de Kinshasa des éléments armés qui ont attaqué l'administration centrale de ce marché.

Selon le dernier bilan de la police nationale congolaise, l'administratrice du marché central de Kinshasa et certains éléments de la police commis à sa garde ont perdu la vie. L'attaque n'a pas encore été revendiquée. On ne sait pas donc identifier avec exactitude les gens qui ont commis ces actes. Dans la capitale, le

peur gagne de plus en plus les habitants.

Les élections étant désormais reportées, l'on craint que la RDC ne bascule dans un cycle de violence inédit. Au niveau du parti présidentiel, on réfléchit déjà à une solution pour reprendre la maîtrise de la situation qui, apparemment échapperait déjà aux autorités. Ce sont les jeunes du parti présidentiel regroupés au sein de la Ligue des jeunes du PPRD qui ont pris l'initiative de donner l'alerte.

## UNE DÉCLARATION TEST

Dans un communiqué publié vendredi 15 juillet dernier et signé par Patrick Nkanga, président de la Ligue des jeunes du PPRD, les jeunes se réclamant du parti présidentiel appellent les dirigeants au pouvoir à activer l'article 144 de la Constitution en décrétant un état d'urgence. « La Ligue des jeunes du PPRD encourage les institutions de la République à prendre davantage des mesures de sécurité qui s'imposent, même s'il faille appliquer les dispositions de l'article 144 de la Constitution, relatives à l'état d'urgence, ... », préconisent les jeunes du PPRD.

Par cette voie, le PPRD pense donner à l'Etat l'occasion de reprendre le contrôle de la situation. Depuis le week-end, cette déclaration a été commentée et retournée dans tous les sens dans différents milieux. Décréter un Etat d'urgence serait-il la solution en cette période troublée de la RDC ? Sur ce point précis, les avis sont partagés.

A voir de plus près, la déclaration des jeunes du parti présidentiel est un ballon d'essai commandé à distance par le pouvoir. C'est une façon maligne de tester l'opinion pour se faire une idée exacte de sa réaction.

Après avoir attisé le feu, autant à l'Est, dans le Kasai qu'à Kinshasa, le pouvoir cherche maintenant des moyens subtils pour se dédouaner en poussant le pays à l'arrêt. Mais, la voie emprun-



Npm : la ville de Kinshasa

tée, à savoir, un état d'urgence, ne cadre pas avec la réalité du terrain.

Dans le contexte politique actuel très agité, un état d'urgence serait lourd de conséquences. Décréter un état d'urgence, c'est autrement administrer un coup d'arrêt à la démocratie en donnant au pouvoir des moyens extraconstitutionnels pour soi-disant rétablir l'autorité de l'Etat. Décréter un état d'urgence, c'est aussi compromettre les chances d'aller aux élections et de prétendre à la première alternance démocratique de l'histoire de la RDC. Décréter un état d'urgence, c'est aussi compromettre les chances d'aller aux élections et de prétendre à la première alternance démocratique de l'histoire de la RDC. Décréter un état d'urgence, c'est aussi compromettre les chances d'aller aux élections et de prétendre à la première alternance démocratique de l'histoire de la RDC.

Dans le Kasai, les différents rapports fournis particulièrement par les enquêteurs onusiens, ont prouvé que le pouvoir est, dans une certaine mesure, au cœur de la violence qui ronge cette partie de la RDC. Dans l'Est, des groupes armés et des milices généralement entretenus par le pouvoir, selon divers rapports, continuent à entretenir l'insécurité. Dans la capitale, c'est pareil.

A ce jour, le pouvoir s'est montré incapable non seulement d'identifier ceux qui commettent différents forfaits partant de l'évasion spectaculaire à la prison centrale de Makala jusqu'aux attaques perpétrées dans d'autres coins de la ville tels qu'au commissariat de Kalamu, au commissariat Matete. Il en est de même de l'attaque en plein jour du marché central de Kinshasa.

En effet, partout où on attend l'Etat agir avec effica-

cité et rapidité, il brille le plus souvent par son inaction et sa passivité. Dans ces conditions, un état d'urgence ne fera qu'enfoncer davantage le pays dans la crise.

Il est vrai que cette situation d'insécurité généralisée dans le pays, du reste inconfortable, ne peut pas laisser le gouvernement dans l'indifférence. Mais, il existe des mécanismes légaux pour faire face à ces pratiques d'une autre époque, la violence.

## ON POUSSE KABILA À LA FAUTE

En scrutant cette panoplie d'incidents volontairement mis en pratique, on se rend finalement compte que le président Kabila et sa majorité sont déterminés à conduire le pays dans un cul-de-sac pour enfin se présenter en sapeur-pompier. Ce comportement du pyromane ne peut être imposé à tous les Congolais dans la mesure où ce qui est arrivé aujourd'hui au pays est la conséquence de l'irresponsabilité des dirigeants dans leur volonté de se maintenir à n'importe quel prix au pouvoir.

A tout prendre, un Etat d'urgence dans la situation actuelle de la RDC est un non-sens. C'est une absurdité qui ne se justifierait pas. En réalité, la MP se sert des jeunes du PPRD pour expérimenter sa nouvelle tactique de glissement. La stratégie est autant suicidaire pour lui que pour la RDC. Un Etat d'exception est inopportun, soutiennent beaucoup d'observateurs. C'est un saut dans le vide qui ne fera que raviver la crise et alimenter de façon infinitésimale la spirale de violences aux conséquences à la fois indescriptibles et imprévisibles pour le pays. Et le pouvoir ferait mieux de renoncer à cette solution.

# Cinglant revers des lobbyistes engagés par Kinshasa auprès de l'Occident

**Washington, Londres, Paris et Bruxelles restent intransigeants quant à la mise en œuvre intégrale de l'Accord du 31 décembre 2016 comme voie de sortie de la crise en RDC. Outre l'exigence des élections démocratiques, l'essentielle de la communauté internationale réclame une enquête crédible sur l'assassinat de deux experts onusiens mais aussi sur la tragédie du Kasai. Les dirigeants congolais restent donc dans l'œil du cyclone. Autant dire que le régime de Kinshasa a perdu du temps et de l'argent en engageant des lobbyistes auprès de Bruxelles, Washington et même de l'ONU. Un cinglant revers qui ne dit pas son nom.**

## LE POTENTIEL

Le régime de Kinshasa a dépensé une fortune pour engager des cabinets de lobbying internationaux dans l'espoir de bénéficier des faveurs des puissants de ce monde. Dans le viseur de Kinshasa, l'administration Trump mais aussi les Nations unies et Bruxelles en tant que siège de l'Union européenne. Ceci est officiel. Le ministre de la Communication et de la Presse, Lambert Mende, l'avait déjà reconnu. Il estimait que le gouvernement était en droit d'utiliser le lobbying pour contrer les opposants qui ternissent son image dans les capitales occidentales.

### TRUMP COMME OBAMA

En réalité, le régime de Kinshasa pensait changer la donne avec l'avènement à la présidence américaine du républicain Donald Trump en janvier 2017. L'administration démocrate Obama était farouchement opposée à la modification des constitutions en Afrique, encore moins au phénomène de troisième mandat. A Kinshasa, la crise politique est née de l'absence d'élections dans les délais constitutionnels en 2016. La majorité au pouvoir use de toutes sortes de subterfuges pour ne pas organiser les scrutins de sorte que son autorité morale, après avoir épuisé ses deux mandats constitutionnels, demeure éternellement à la présidence de la RDC. Une forfaiture que ni les Congolais, encore moins la communauté internationale, n'entendent cautionner.

L'avènement de Trump à Washington était donc le seul espoir qui restait au régime de Kinshasa pour tenter de changer la donne. Ainsi, Kinshasa a engagé des lobbyistes internationaux qu'il a largués en Occident. Mais, les résultats semblent être un cinglant revers. Toutes les capitales occidentales sont contre la forfaiture de Kinshasa qui multiplie de subterfuges pour ne pas organiser les élections. Pire, Washington et Bruxelles usent désormais des sanctions ciblées contre les personnalités civiles et militaires du régime de Kinshasa qui bloquent le processus électoral ou qui persécutent la démocratie en RDC.

L'administration Obama était la première à sanctionner en 2016 des barons du régime de Kinshasa. Sous Donald Trump aussi, le Trésor américain a sanctionné, en juin 2017, des personnalités congolaises coupables de violations de droits humains mais aussi qui persécutent le processus électoral. C'est dire que Kinshasa peut se mordre les doigts. Les millions de dollars dépensés dans des cabinets de lobbying n'auront été qu'une perte de temps et de l'argent qui aurait pu servir au financement du processus électoral.

### LA TRAGÉDIE DU KASAI COINCÉ KINSHASA

Pire, la mort de deux experts onusiens, l'américain Michael Sharp et la Suédo-Chilienne Zaida Cathalan, et la tragédie du Kasai n'arrangent pas non plus les choses pour Kinshasa. Plus que jamais, la majorité au pou-

voir en RDC est dans le viseur de la communauté internationale. De Washington à Paris en passant par New York, Londres et Bruxelles, toute la communauté internationale veut connaître la vérité sur le drame du Kasai qui a emporté aussi les deux experts onusiens. Les résultats d'enquête mixte, RDC-ONU, sont vivement attendus par la communauté internationale pour prendre les décisions qui s'imposent.

Kinshasa est donc dans l'œil du cyclone. Non seulement, il doit organiser les élections conformément à l'Accord de la Saint-Sylvestre et qui devront assurer l'alternance démocratique pacifique du sommet à la base mais aussi il doit coopérer dans le drame du Kasai. La communauté internationale ne va pas transiger sur ces deux questions. Pour preuve. L'annonce de la non-tenue d'élections en décembre 2017 par le président de la Ceni a provoqué un tollé général au sein de la communauté internationale.

### PRESSIONS TOUS AZIMUTS

Quatre jours après les déclarations de Corneille Nangaa, le Conseil de sécurité a convoqué le 11 juillet une réunion de crise sur la RDC. Ici aussi, plusieurs pays, les USA en tête, ont appelé l'ONU à faire pression sur les autorités congolaises pour la tenue des élections. « Les retards sur les élections ne peuvent pas continuer », a déclaré l'ambassadrice américaine adjointe Michele Sison lors de la réunion du 11 juillet du Conseil de sécurité sur la crise en RDC. Pour cette diplomate, « la communauté internationale doit prendre les devants et intensifier la pression non seulement sur le président Kabila et son gouvernement, mais aussi sur la commission électorale nationale indépendante ».

Bien plus, elle a soutenu que

son pays est « prêt » à prendre de nouvelles sanctions contre ceux qui bloquent la tenue des élections en RDC. « Nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires pour sanctionner ceux qui tentent d'entraver la première transition démocratique en RDC », a martelé Mme Sison. Elle suggère même le Conseil de sécurité de faire la même chose. « Le Conseil de sécurité devrait également envisager des sanctions ciblées pour réduire la violence en RDC et aider à faire pression sur toutes les parties pour qu'elles jouent un rôle plus constructif dans l'avancée du pays », a-t-elle dit.

Au cours de la même réunion de crise consacrée à la RDC, la France et le Royaume-Uni ont également demandé l'annonce d'une date pour l'élection présidentielle et souligné qu'il n'y avait pas d'alternative à l'Accord du 31 décembre 2016 pour mettre fin à la crise politique.

Avant cette réunion de crise au Conseil de sécurité, 10 sénateurs américains ont écrit le 7 juillet au président Donald Trump pour lui demander de s'impliquer en vue d'une « enquête spéciale indépendante, transparente et complète » sur le double meurtre de l'américain et de la suédoise.

Comme quoi, les lobbyistes engagés par Kinshasa sont jusqu'à ce jour bredouille. La pression des capitales occidentales continue de toutes parts sur Kinshasa. Les dirigeants congolais sont contraints de se conformer à la dynamique des discussions directes du Centre interdiocésain pour la sortie de crise en RDC et garantir le respect des droits humains. Sinon il faut craindre l'ire des Congolais et de la communauté internationale. Cette dernière a réaffirmé la menace des nouvelles sanctions en cas de la non-tenue des élections en décembre 2017.

## Prédiction d'un haut gradé à La Libre Afrique

# « L'attaque au Grand marché de Kinshasa annonce l'état d'urgence »

Une nouvelle attaque a ensanglanté ce vendredi la ville de Kinshasa. Cinq ou six morts selon des premiers chiffres recoupés. Et, une fois de plus, un commissariat de police complètement mis à sac avec à la clé, de nouveaux évadés dans la nature.

« Six hommes habillés comme des hommes de Bundu Dia Kongo ont pénétré sur le marché. Tout de suite, ils ont été repérés et cela a suffi pour déclencher un mouvement de panique », explique une « maman vendeuse de légume » à La Libre Afrique. « Après, il y a eu des cris, des bagarres, je n'ai pas entendu de coup de feu mais j'avoue que j'avais tellement peur. On annonce que Mme Chantal, l'administratrice du Grand Marché serait parmi les victimes », continue notre témoin. Réellement, Madame Chantal Mboyo, l'administratrice du Grand Marché est parmi les victimes de l'attaque

du vendredi dernier.

### « ETAT D'URGENCE »

« Comment expliquer que des gars habillés de la sorte puissent se balader dans Kinshasa alors que des barrages sont érigés sur de nombreuses artères de la ville? », s'interroge faussement un militaire qui poursuit: « Ce sont des hommes du pouvoir qui sont derrière cette action. Des Bana Mura, comme ceux qui ont été dénoncés au Kasai. Les bandeaux rouges, signe de ralliement des rebelles, fleurissent désormais partout en RDC. Souvenez-vous, ils sont apparus chez des Mai Mai. Les adeptes de Gédéon arborent aussi ce type de bandeau. Maintenant, ils sont partout comme si un grand mouvement rebelle se dessinait à travers tout le pays. Je peux vous dire que tout est orchestré par le pouvoir. Ce n'est pas

Mwanda Nsemi, ce sont des gars fidèles au pouvoir », poursuit notre militaire qui annonce son intention de fuir le pays pour ne pas être complice. « Trop, c'est trop ».

« Vous aviez annoncé dans La Libre avant la signature des accords de la Saint Sylvestre, que le pouvoir voulait aller au référendum. Vous aviez raison. Aujourd'hui, tous leurs plans ont échoué. Le pouvoir est de plus en plus isolé et le seul moyen pour éviter les élections, c'est l'établissement de l'état d'urgence. Ce qui vient de se produire au Grand marché préfigure cet état d'urgence. Ils vont annoncer qu'il faut rétablir la sécurité et que l'état d'urgence est un mal nécessaire. Vous savez comme moi que cette situation a l'avantage de suspendre tout. On ne parle plus des élections et on fait taire tout le monde. Sauf que la population meurt

de faim et que l'état d'urgence ou pas, avec un taux de change qui tourne autour de 1700 francs congolais pour 1 dollar et une activité économique proche de zéro, les ventres ne se tairont pas. Le pouvoir est en train de préparer un chaos total pour un tout petit groupe de personnes. Je peux vous dire que parmi les membres du nouveau gouvernement Tshibala, c'est la soupe à la grimace. La plupart de ministères ne reçoivent aucun crédit de fonctionnement. Il est minuit moins cinq en RDC. La communauté internationale doit cesser de parler et agir. On a vécu un enfer en 1994 au Rwanda, ce qui s'annonce au Congo pourrait être aussi violent. Tout le monde le sait, il faut avoir le courage de bouger aujourd'hui pour éviter de se lamenter demain », conclut notre haut gradé, à bout de nerf.

LA LIBRE AFRIQUE

## Processus électoral : l'ARC appelle le peuple congolais à la vigilance

**En réaction à la déclaration faite le 7 juillet par le président de la CENI, l'Alliance pour le Renouveau du Congo (ARC), parti membre du G7 et du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement, appelle les acteurs politiques à s'en tenir à l'application sans faille de la Constitution et de l'Accord de la Saint-Sylvestre.**

VÉRON K.

Réuni le samedi 15 juillet sous la direction de son président national intérimaire, Konde Vila Ki Kanda, le comité directeur de l'Alliance pour le Renouveau du Congo (ARC) s'est penché sur l'examen de la déclaration faite, le 7 juillet au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Paris, par le président de la CENI, Corneille Nangaa. Il la qualifie de provocation à l'endroit du peuple dont la situation socioéconomique s'est aggravée sous le regard indifférent de ceux qui ont encore la gestion de l'Etat, alors que le peuple fonde son espoir sur l'organisation des élections en décembre de cette année



pour assurer l'alternance.

Pour ce faire, l'ARC rejette avec la plus grande fermeté les déclarations de Nangaa et lui rappelle que l'Accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain, qui sert de boussole pendant cette période, fixe l'organisation des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales

au plus tard en décembre 2017. Et même si ces élections pourraient faire l'objet d'un quelconque report, ni l'Accord de la Saint-Sylvestre, ni la Constitution ne reconnaît au président de la CENI le pouvoir de décider du report de ces élections. Et ce, conformément au chapitre IV.2 de l'Accord de la Saint-Sylvestre qui stipule ceci :

« Les parties prenantes conviennent de l'organisation des élections en une seule séquence présidentielle, législative nationale et provinciale au plus tard en décembre 2017. Toutefois, le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, le gouvernement et la CENI peuvent unanimement apprécier le temps nécessaire pour le parachèvement des dites élections ».

Par ailleurs, le comité directeur de l'ARC note que la déclaration faite à Paris est un aveu d'échec de la direction actuelle de la CENI et de son incapacité à conduire, en toute indépendance et impartialité, le peuple congolais à des élections libres, transparentes et crédibles.

C'est ainsi que, tout en exigeant la redynamisation de la CENI, le comité directeur de l'ARC est convaincu qu'il est encore possible d'organiser les élections présidentielle, législatives nationales et provinciales en décembre 2017. A cet effet, il tient à la publication sans délai du calendrier électoral en tenant compte du compromis politique consigné dans l'Accord de la Saint-Sylvestre par les parties prenantes.

## Le Consortium d'influence des politiques se mobilise pour la tenue d'élections en décembre 2017

STANISLAS NTAMBWE

« Il est plus que temps d'agir en semble pour influencer, de façon responsable et décisive, les politiques publiques de notre pays, en l'occurrence le processus électoral qui piétine et expose la Nation à un péril sans nom ». C'est la déclaration faite par les organisations de la Société civile membres du Consortium d'influence des politiques en RDC.

A l'initiative du Conseil national des organisations non gouvernementales de développement (CNOGD), ces ONG se sont réunies, le vendredi 14 juillet à Kinshasa, pour passer en revue la situation sociopolitique et sécuritaire du pays, couplée d'une crise qui ne dit pas son nom.

Dans leur déclaration commune, les organisations de la Société civile (OSC) membres du Consortium d'influence des politiques en RDC constatent que « la démocratie congolaise est agonisante et peine à décoller ».

Par conséquent, elles ont rendu publique leur position commune relative à leur engagement pour le combat en faveur d'un processus électoral « crédible, transparent et démocratique conformément aux prescrits de l'Accord de la Cénco ».

« Conscientes de notre responsabilité sociale, prenant la juste mesure du danger que constituent les dérapages du processus électoral par le fait de sa mauvaise gestion par la Cénici ; nous souvenant que de telles

tergiversations en matières électorales ont déjà coûté trop cher aux institutions régaliennes du pays et à leurs animateurs, ayant perdu toute légitimité faute de mandat populaire ; considérant que l'accord du Centre interdiocésain souffre de sa mise en œuvre, décidons, ce jour, de rendre ce jour une position commune, laquelle est fondée sur les constats d'ordre politique, social, sécuritaire et technique lié au processus électoral », lit-on dans leur déclaration. Cette position des OSC est axée sur les plans national, technique, social et sécuritaire.

### « LA CÉNICI NE RASSURE PLUS »

Elles constatent, entre autres, la non-mise en œuvre de l'Accord de la Cénco qui, de leur point de vue, est « source de légitimité de toutes les institutions actuelles de la RDC ». Les OSC estiment aussi que, la Commission électorale nationale indépendante (Cénici) ne rassure plus les Congolais par ses positions « partiales, partisans et superflues ainsi que la multiplication des stratagèmes pour retarder les élections d'ici fin décembre 2017 ».

Ensuite, le Consortium dit constater une « indifférence totale de se pencher sur le social du Congolais ; l'incapacité de l'appareil étatique d'assurer une desserte en services sociaux de base aux Congolais et la dépréciation de la monnaie locale ».

Enfin, les OSC ont fait mention de « l'incapacité du pouvoir de s'atta-



quer aux racines des violences et tueries à l'Est du pays (Beni); l'existence des foyers de tensions dans certaines provinces (cas de Kamuina Nsapu dans les Kasai) et de différentes évactions massives et forcées des détenus dans plusieurs prisons de la République. Mais aussi, la répression et l'interdiction des manifestations publiques pacifiques ».

### POSITION COMMUNE

« Nous sommes engagés sans ambages dans la tenue d'élections dans le délai conformément à l'Accord

de la Cénco. Les contraintes financières et sécuritaires maintes fois évoquées par la Cénici ne peuvent en aucun cas servir d'alibi pour la non-tenue de ces élections », ont déclaré les signataires. Par la même occasion, ils enjoignent à la Cénici de « faire le rapport de progrès de l'opération d'enrôlement des électeurs et de publier sans délai le calendrier indiquant clairement les dates de toutes les opérations électorales ».

A ce sujet, les indicateurs suivant devront servir des mesures de suivi et d'évaluation et permettront au consortium de tirer les conséquences qui s'imposent.

Primo : fin juillet 2017, « présentation du fichier électoral ». Secundo : septembre 2017, « vote de la loi sur la répartition des sièges par circonscription électorale, convocation de l'électorat et appel à candidatures. Tercio : décembre 2017, « tenue des scrutins présidentiel, législatives nationales et provincial ».

Faute pour la Cénici de ne s'exécuter conformément aux prescrits de l'Accord de la Saint-Sylvestre, le Consortium exigera la démission pure et simple de cette structure et mobilisera l'ensemble de la Société civile et les forces vives, à cet effet. Ce, dans le cadre de son plan d'actions minimum du suivi du processus électoral.

Par ailleurs, le Consortium a déploré le fait que l'OIF ait servi de « technique des glissements du processus électoral ».

# Hausse du prix du passeport : Christian Mwando adresse une question écrite au ministre des Affaires étrangères

P.M.

Rejetant l'augmentation à 10 dollars américains du prix du passeport, Christian Mwando, élu de Kalemie, est monté au créneau pour fustiger cette décision «unilatérale» prise par le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, She Okitundu.

« Je pense qu'il s'agit ni plus ni moins d'un scandale que M. She Okitundu est en train de signer. Il augmente unilatéralement sous un terme de bonus les passeports qui sont déjà surfacturés. Il est dommage de constater que les 10 dollars de plus que la population congolaise sera contrainte de payer pour obtenir le passeport, ne profiteront qu'au VPM She Okitundu qui va se les partager avec son personnel et les membres de son cabi-



net. Cet argent ne va pas entrer dans le compte du Trésor public », dénonce-t-il.

Pour l'élu du peuple, le ministre des Affaires étrangères a pris une décision prédatrice et tout à fait illégale. Christian Mwando promet ainsi de lui dresser une ques-

tion écrite afin d'avoir des explications claires.

« Certes que les vacances parlementaires limitent un peu notre champ de contrôle parlementaire, je m'engage

néanmoins à lui adresser une question écrite de manière à ce qu'il puisse répondre à la population de cet acte que je qualifie d'ignominieux», a-t-il promis.

**EASYFLY**

Voyagez maintenant et payez à votre rythme!

**brussels airlines**

**RAWBANK**  
is my bank.

Siège:  
3487, Boulevard du 30 juin, Kinshasa,  
République Démocratique du Congo.  
Tél. +243 81 98 32 000  
www.rawbank.cd  
Rawbank Rawbank sa

## Communiqué nécrologique

La famille LOMOTO a la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances, aux agents et cadres de l'Ogefrem, à la diaspora ainsi qu'à toute la communauté des ressortissants de Grand Équateur la disparition inopinée de son fils

**Justin LOMOTO BOKELEALE,**  
**\*Brinch\*,**



de suites d'une courte maladie.

\*Le programme des obsèques se présente comme suit :

1. **Mardi 18 juillet 2017** à 12 H 30 : levée du corps de la morgue/ Clinique Ngaliema pour exposition et recueillement au funérarium Assanef sur avenue de Libération (ex 24 novembre) à Lingwala.

2. **Mercredi 19 juillet 2017** à 13 H : enterrement au Nécropole Entre Terre et Ciel.

Ce communiqué tient lieu de faire-part.

**Sé/ La famille LOMOTO**

BANQUE CENTRALE DU CONGO



## INSTRUCTION ADMINISTRATIVE N° 32 MODIFIANT ET COMPLETANT LES TARIFS ET CONDITIONS DES OPERATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO EDITION 2017

### LA BANQUE CENTRALE DU CONGO,

Vu la loi n° 005 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo ;

Vu la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier;

Vu l'Ordonnance-loi n° 67/272 du 23 juin 1967 définissant les pouvoirs réglementaire de la Banque Centrale du Congo en matière Réglementation du change telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement en ses articles 1<sup>er</sup> et suivants ;

Vu la Réglementation du Change en République Démocratique du Congo du 25 mars 2014 ;

Considérant la volonté de s'assurer des valeurs des biens réellement exportées et des rapatriements effectifs des recettes y afférents;

Considérant les manquements manifestes de certains opérateurs économiques dans le respect des dispositions légales et réglementaires en matière du change ;

### EDICTE LES DISPOSITIONS CI-APRES :

#### Article 1<sup>er</sup> :

La présente Instruction modifie et complète comme suit, la section 6 du Tarif II relatif au Suivi des opérations de change des Tarifs et Conditions des opérations de la Banque Centrale du Congo, édition 2017 :

#### « Section 6 : Transmission des relevés des opérations du compte principal et des statistiques des exportations et importations des biens par les titulaires des droits miniers

6.1. Communication tardive à la Banque Centrale du Congo des coordonnées bancaires du compte principal ouvert à l'étranger: CDF 5.000.000 ;

6.2. Défaut de communication à la Banque Centrale du Congo des coordonnées bancaires du compte principal ouvert à l'étranger:

- CDF 50.000.000 et obligation de les communiquer endéans 5 jours ouvrés;
- En cas de résistance après le délai de 5 jours: CDF 100.000.000 ;
- En cas d'obstination : CDF 200.000.000 et mise à l'index de l'opérateur économique.

6.3. Transmission tardive du rapport mensuel sur les mouvements des fonds versés dans le compte principal en devises à l'étranger, ainsi que les références des dossiers d'exportation sur les recettes versées dans ce compte: CDF 1.000.000 par jour de retard;

6.4. Défaut de transmission du rapport mensuel sur les mouvements des fonds versés dans le compte principal en devises à l'étranger, ainsi que les références des dossiers d'exportation sur les recettes versées dans ce compte: CDF 50.000.000 et obligation de régulariser dans un délai de 7 jours ouvrés ;

6.5. Transmission des données erronées dans le rapport mensuel sur les mouvements des fonds versés dans le compte principal en devises à l'étranger: CDF 2.500.000 par donnée transmise et obligation de les corriger dans un délai de 7 jours ouvrés à dater de la réception de la lettre de la Banque Centrale du Congo;

6.6. Mauvaise transcription des données dans le rapport mensuel sur les mouvements des fonds versés dans le compte principal en devises à l'étranger: CDF 2.500.000 par donnée erronée et obligation de les corriger dans un délai de 7 jours ouvrés à dater de la réception de la lettre de la Banque Centrale du Congo ;

6.7. Réalisation d'une exportation des produits miniers par le titulaire de droits miniers indexé par la Banque Centrale pour non communication des coordonnées bancaires du compte principal à l'étranger:

- 20 % de la valeur exportée et poursuites judiciaires;
- Tout complice à cette opération frauduleuse est passible d'une pénalité de 40 % de la valeur exportée frauduleusement;

6.8. Rapatriement tardif des recettes d'exportation: 1 % du montant non rapatrié par jour de retard;

6.9. Rapatriement de la quotité de 40 % des recettes d'exportation par toute société n'ayant pas le droit reconnu aux titulaires des droits miniers: 10 % du montant global de l'exportation et obligation de rapatrier le montant gardé à l'étranger dans un délai de 10 jours ouvrés;

6.10. Défaut de rapatriement: 5 % du montant non rapatrié et obligation de rapatrier dans un délai de 10 jours ouvrés;

6.11. En cas de récidive pour défaut de rapatriement: 10 % du montant non rapatrié et obligation de rapatrier dans un délai de 10 jours ouvrés;

6.12. En cas d'obstination dans le défaut de rapatriement après la pénalité inscrite au point 6.11 : 20 % du montant non rapatrié et mise à l'index de l'opérateur économique et publication par voie de presse;

6.13. Utilisation de la quotité légale rapatriée pour couvrir les dépenses des financements des importations QU tout autre paiement international: 10 % du montant transféré et obligation de rappeler le montant transféré dans un délai de 10 jours ouvrés;

6.14. Défaut de paiement de la Redevance de Suivi de Change sur les opérations assujetties effectuées sur les comptes tenus à l'étranger des titulaires des droits miniers:

- 2,5 % du montant non déclaré pour défaut de déclaration dudit montant et défaut de paiement de la Redevance de Suivi de Change;
- 0,5 % au titre de la Redevance de Suivi de Change;

6.15. Transmission tardive de l'ordre de paiement de la Redevance de Suivi de Change sur les opérations assujetties: CDF 1.000.000 ;

6.16. Défaut de transmission de l'ordre de paiement de la Redevance de Suivi de Change sur les opérations assujetties: CDF 2.500.000 et obligation de le transmettre dans un délai de 7 jours ouvrés;

6.17. Refus par le titulaire des droits miniers d'accuser réception de la correspondance de la Banque Centrale annonçant la mission de vérification sur les comptes à l'étranger: CDF 100.000.000 et obligation d'accuser réception dans un délai de 5 jours ouvrés;

6.18. Défaut de transmission par le titulaire des droits miniers à la Banque Centrale du Congo de la copie légalisée de la lettre adressée à son banquier étranger, autorisant la vérification des opérations effectuées sur son compte principal:

- CDF 250.000.000 et obligation de régulariser dans un délai de 10 Jours ouvres ;

- En cas de résistance après pénalité du point précédent : CDF 500.000.000 et obligation de régulariser dans un délai de 10 jours ouvrés;

- En cas d'obstination dans le refus après la pénalité inscrite au point précédent: 20 % des recettes rapatriées mensuellement et mise à l'index de l'opérateur économique;

6.19. Refus de recevoir la mission de la Banque Centrale du Congo dans les 2 jours ouvrés à dater de la présentation de l'ordre de mission auprès de la société: CDF 250.000.000 ;

6.20. Refus d'accuser réception de l'Ordre de Mission de la Banque Centrale du Congo: CDF 100.000.000 et obligation d'accuser réception dans un délai de 2 jours ouvrés ;

6.21. Frais de contrôle pour une .mISS10n de suivi des dispositions réglementaires du change: CDF 2.500.000 ;

6.22. Refus de signer le Procès-Verbal de mission:

- Etablissement d'un Procès-Verbal de carence;
- Application des conclusions de la mission ;
- CDF 50.000.000.

#### Article 2 :

La présente Instruction modifie et complète les Tarifs et conditions des opérations de la Banque Centrale du Congo, édition 2017 visée par elle. Elle entre en vigueur à la date de sa signature.

Avec l'appui de NORAD

## WWF RDC lance le nouveau projet de gouvernance forestière 2017-2020

**Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a élaboré un nouveau projet de « Gouvernance forestière 2017-2020 » qui, à terme, devra faciliter la négociation et le suivi de la deuxième phase des clauses sociales. Il s'agit d'apporter un soutien aux organisations de la Société civile en vue de rehausser leur niveau de compréhension du processus de négociation des clauses sociales.**

ST AUGUSTIN K.

Avec l'appui de l'Agence norvégienne pour le développement international (Norad), le Fonds mondial pour la nature (WWF) a organisé, le 14 juillet dans la salle de la paroisse Sacré cœur, à Gombe, l'atelier de lancement du nouveau projet de « Gouvernance forestière en RDC 2017-2020 ».

Parlant des attentes au terme de ce projet, Jean-Claude Muhindo, directeur national du WWF RDC, a fait savoir que « ce programme n'est pas seulement implanté en RDC mais aussi dans d'autres pays africains et d'Asie. Il a pour but de préserver la biodiversité, lutter contre les changements climatiques, promouvoir l'énergie propre, etc. ».

Mais le programme n'était pas nouveau. Et de l'avis de Jean-Claude Muhindo, il est la suite d'une série d'appuis dont le WWF RDC a bénéficié depuis 2009 en termes de financements du gouvernement norvégien sous plusieurs appellations, lesquels concourent à rendre efficace la participation des organisations de la Société civile afin d'influencer les déci-



**Le ministre Justin Bitakwira du Développement rural entouré de JC Muhindo directeur national WWF RDC et Mme Hilde Dahl, premier secrétaire en charge de Climat et Forêt à l'ambassade de Norvège en RDC (Photo Auguy/Le Potentiel)**

sions des autorités gouvernementales par le plaidoyer en vue d'améliorer la gouvernance forestière.

Ce nouveau projet élaboré par le WWF devra soutenir et faciliter la négociation et le suivi de la deuxième phase des clauses sociales que cette ONG internationale souhaite voir, cette fois, porter plus d'engagements des parties prenantes que lors de la phase précédente.

Pour Mme Hilde Dahl, premier secrétaire en charge de Climat et Forêt à l'ambassade de Norvège en RDC, ce projet devrait apporter un soutien aux organisations de la Société civile qui ont comme pour rôle d'accompagner les communautés locales, en vue de rehausser leur niveau de compréhension du processus de négociation des clauses sociales. « Le travail déjà réalisé par la Coalition nationale contre l'exploitation illégale du bois devrait également se poursuivre afin d'encourager le renforcement du travail de la conservation des forêts à travers les actions

de plaidoyer durable et l'application de la loi forestière », a-t-elle dit, notant au passage sa satisfaction de constater que les peuples autochtones jouent un rôle indéniable dans ce travail qui se fait sur le terrain.

### S'IMPLIQUER TOUS

Le ministre en charge du Développement rural, Justin Bitakwira, assumant l'intérim de son collègue en charge de l'Environnement et du Développement durable, a évoqué les efforts fournis par le gouvernement dans la protection et la gestion durable des forêts. Il a, par ailleurs, regretté que malgré ces efforts, le secteur forestier connaisse de sérieux problèmes de fonctionnement qui lui empêchent de devenir, comme les mines et les hydrocarbures, un secteur créateur des richesses.

L'amélioration de la gouvernance forestière qui suppose le respect des textes et lois réglementaires demeure le remède idéal.

S'appuyant sur le rapport-syn-

thèse produit par CIFOR et WWF en 2017 basé sur les rapports de terrain de vingt et une ONG partenaires de WWF-RDC, le directeur national de WWF RDC a noté que l'évolution future des clauses sociales dépendra de l'engagement des autorités publiques, associée à l'implication des ONG nationales et internationales, du secteur privé et des communautés locales et autochtones dans la consolidation des acquis obtenus jusqu'ici grâce à l'observation indépendante non mandatée.

A en croire Jean-Claude Muhindo, pour parvenir à ce résultat, le WWF RDC s'inscrit en faveur de plus d'approches Partenariat public-privé (PPP) et Profit, population, planète (PPP).

Dans cette optique, soutient-il, les actions conjuguées de différents acteurs devront concourir à pérenniser les acquis des clauses sociales ; améliorer les aptitudes des membres des comités locaux de gestion et de suivi à assumer les responsabilités qui leur sont dévolues ; à assurer le besoin de formation du secteur privé, eu égard à la complexité des missions de développement qui lui incombent au regard de la loi ; et à instituer et consolider le suivi forestier indépendant non mandaté comme une démarche citoyenne complémentaire aux missions de contrôle exécuté par l'administration forestière, admise et acceptée par les autorités publiques et le secteur privé.

La cérémonie a culminé sur la présentation du projet de Programme de gouvernance forestière 2017-2020 par Jean-Marie Bolika, coordonnateur du projet à WWF RDC.

## Kinshasa : la pollution sonore se porte toujours bien

NADINE AMBODIHELA (STAGIAIRE/UCC)

Les tapages nocturnes et diurnes ont la peau dure chez les Kinois. Ce n'est pas de sitôt qu'on cessera de décrier le phénomène dans la ville étant donné que les tenanciers de débits de boisson et autres responsables d'église de réveil sont loin de comprendre que la nuisance sonore nuit à la santé humaine. Ils foulent ainsi aux pieds la réglementation sur les tapages nocturnes et diurnes, produits par la musique à tue-tête distillée par ces débits de boisson et églises dites de réveil. Cela ne permet pas aux voisins et passants de jouir des bienfaits du repos et de la tranquillité. Toutes les communes de la capitale sont touchées par ce phénomène, avec notamment ces débits de boisson en plein air et le long de grandes artères, comme on en trouve

à Lemba. Les habitants des avenues Apate, Botango, Kayange, Kama, Elila, Kasumu dans la commune de Lemba dénoncent le tapage nocturne occasionné par la musique tonitruante diffusée par des débits de boisson, surtout lors des fêtes ainsi que d'autres cérémonies (mariage, retrait de deuil, collation, baptême...) et lors de séances de prière, organisées surtout par les églises dites de réveil.

### LE PHÉNOMÈNE INQUIÈTE

Ce phénomène, qui prend des proportions inquiétantes, bouleverse la vie des habitants de cette municipalité qui voient leur sommeil perturbé. Et cela malgré l'interdiction de l'Hôtel de ville de Kinshasa.

Dans la capitale, chaque événement donne lieu à une fête, à une occasion de réjouissance. A cette occasion, la musique est diffusée jusqu'au petit matin.



**Une église dite de réveil en réunion de prière en plein air (Photo Net)**

Interrogé, un habitant de l'avenue Kama a déclaré avec regret que cette situation doit être prise très au sérieux par l'autorité urbaine. « On se demande s'il n'y a pas de loi dans cette ville; et même s'il y en a, l'application pose un sérieux problème », a-t-il déploré. Aussi a-t-il fait valoir, sur ces avenues, les habitants du voisinage sont dérangés chaque week-end par la nuisance sonore.

Pour Christian Talekula, les gens

jouent abusivement la musique. « C'est vrai parfois, lorsqu'on est en fête, que la musique permet la réjouissance ; mais pas jusqu'à priver les autres du sommeil ».

C'est ainsi que la population lance un appel aux autorités, en vue de réguler cette situation. Il serait souhaitable de célébrer les fêtes de mariage et autres cérémonies de réjouissance dans un cadre qui ne nuit pas outre mesure. Les églises de réveil devaient s'interdire d'installer des baffles à l'extérieur de leur cadre de leur prière. Trop de bruits sonores nuisent non seulement aux oreilles mais aussi à la santé humaine de façon générale.

À l'autorité urbaine et à ses services de faire le suivi en s'assurant de l'application de la mesure interdisant la nuisance sonore, tant le jour que la nuit, sur toute l'étendue de la ville.

## Procès sur l'assassinat des experts de l'ONU : dix ONGDH relèvent des irrégularités

*Ces organisations arguent que le ministère public qui est partie au procès, devait d'abord commencer à instruire à charge et à décharge dans son office comme le veut la loi, mais cela n'est pas le cas dans tous ses procès-verbaux qui, du reste, sont caement rejetés par les prévenus.*

**DONATIEN NGANDU MUPOMPA**

Le vendredi 14 juillet 2017, dix organisations de défense des droits de l'Homme (ONGDH) de la province du Kasai Central ont plaidé pour une justice équitable et impartiale dans le procès qui oppose le ministère public aux assassins présumés des experts de l'ONU Michael Sharp et Zaida Catalan.

Dans cette affaire, dix prévenus sont poursuivis par l'organe de la loi comme étant les principaux auteurs, dont deux seulement sont à la barre. Il sied de noter qu'il y a aussi quatre policiers considérés également comme complices, qui sont poursuivis pour évocation des détenus et abandon de poste.

Les ONGDH, qui ont suivi la dizaine d'audiences déjà effectuées, ont fait remarquer que « le juge se montre plus attentif à l'égard du ministère public et il est favorable à ses de-



*mandes. Et sous couvert de sa souveraineté, il se passe de certains principes d'ordre public de procédure ». Elles ont dit avoir également constaté certaines irrégularités. Elles ont déclaré à ce sujet : « Le ministère public qui est partie au procès et qui se dit être le représentant de la société dont font partie même les prévenus, devait d'abord commencer à instruire à charge et à décharge comme le veut la loi dans son office, mais cela n'est*

*pas constaté dans tous ses procès-verbaux qui, du reste sont totalement rejetés par les prévenus ».*

### ATTITUDE RÉVOLTANTE CHEZ LES PRÉVENUS

Ces organisations demandent au ministère public de tenir compte des requêtes de toutes les parties, d'en examiner la légalité d'une manière juste selon l'esprit du législateur. Cela, en vertu du principe de la ga-

rantie du droit de la défense.

Les ONGDH en question, qui espèrent que ce procès devrait revêtir un caractère correctif et pédagogique, regrettent également l'attitude qualifiée de « révoltante » des prévenus qui laisseraient croire à un procès juste par formalité.

Elles ajoutent : « Les prévenus traînés en justice ne font aucun effort pour faire éclater la vérité, mais plutôt usent essentiellement de leur droit pour tout nier avec une attitude révoltante comme si le sort qui leur attend n'était rien et que le procès n'était qu'une formalité ».

Les organisations de défense des droits de l'Homme en question sont Arche d'Alliance, Association Congolaise des droits de l'Homme (ACDHO), Collectif des jeunes solidaires de Kinshasa (COJESKI), Travail des droits de l'Homme (TDH), Ligue de la zone africaine pour la défense des droits de l'enfant et de l'élève (LIZADEEL), Réseau des femmes pour la protection des droits de l'enfant et de la femme (REFEDEF), Réseau de protection des défenseurs des droits de l'Homme (RPDDH), Réseau jeunes dans le monde pour la paix (RJMP), Observatoire congolais pour les droits de l'Homme (OCDH) et le Mouvement pour le développement intégral (MDI).

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DES FINANCES



La Direction Générale  
N.I.F: A0707219F

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 01/021/DGI/DG/DESCOM/MT/2017

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS RAPPELLE AUX CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES, DES CENTRES DES IMPÔTS, AINSI QUE DES SIEGES MODELISÉS ET MODERNISÉS DES DIRECTIONS PROVINCIALES DES IMPÔTS QUE CONFORMÉMENT À LA LEGISLATION FISCALE EN VIGUEUR, LE PAIEMENT DU PREMIER ACOMPTE PROVISIONNEL DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET PROFITS (IBP) DE L'EXERCICE FISCAL 2018, REVENUS 2017, DOIT INTERVENIR **AU PLUS TARD LE LUNDI 31 JUILLET 2017.**

LE MONTANT DUDIT ACOMPTE REPRÉSENTE 40% DE L'IMPÔT DÉCLARÉ AU TITRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2016, AUGMENTÉ DES SUPPLÉMENTS ÉVENTUELS ÉTABLIS PAR L'ADMINISTRATION AU TITRE DUDIT EXERCICE, QUE CES SOMMES FASSENT OU NON L'OBJET DE CONTESTATION.

LEUR ATTENTION EST ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE LE DÉFAUT OU L'INSUFFISANCE DE PAIEMENT DANS LE DÉLAI LÉGAL DONNERA LIEU À L'APPLICATION D'UNE AMENDE ÉGALE À 50% DE L'ACOMPTE NON VERSÉ.

PAR AILLEURS, L'IMPUTATION ÉVENTUELLE DU CRÉDIT D'IMPÔT N'EST AUTORISÉE QUE DANS LA LIMITE DE 20% DU MONTANT DE L'ACOMPTE DU.

FAIT A KINSHASA, LE 11 JUIL. 2017

SELE YALAGHULI



### Majoration unilatérale du coût de la course de taxi Kintambo Magasin-UPN

Les taximen exploitant le tronçon Kintambo Magasin-UPN et vice-versa ont augmenté le coût de la course de taxi sans se référer à l'autorité urbaine compétente, rapporte l'ACP. Le coût de la course de taxi, fixé par l'autorité urbaine à 600 francs congolais, est majoré unilatéralement par les taximen à 1 500 FC. Cette même situation est observée à Masina Petro Congo où les conducteurs des tricycles ont également majoré le tarif, qui est passé de 200 à 300 Fc. Les passagers qualifient ce comportement d'anarchique et en appellent à l'intervention urgente de l'autorité urbaine afin de fixer le nouveau tableau des prix à la course dans le secteur du transport en commune sur l'ensemble de la ville de Kinshasa.

### UNIKIS : la première session passée sous haute surveillance policière

Les étudiants de la faculté de Médecine de l'Université de Kisangani (UNIKIS) ont passé leurs examens de la première session sous haute surveillance policière. Selon l'ACP, les étudiants de l'Institut facultaire des sciences agronomiques de Yangambi (IFA) ont tenté d'empêcher leurs collègues de l'UNIKIS de passer leurs examens, en vue de célébrer le premier anniversaire de la destruction de leurs homes, l'année dernière, par certains étudiants de l'UNIKIS. Le recteur de l'Université de Kisangani, Faustin Toengaho, a réquisitionné la Police nationale congolaise (PNC) pour permettre la passation des examens de la première session, qui ont débuté le 7 juillet. L'ACP rapporte également que le recteur de l'Institut facultaire des sciences agronomiques de Yangambi (IFA)/Yangambi, le professeur Ferdinand Kombele Bishosha Menea, a exclu dernièrement deux étudiants de son institut. Ils sont tenus responsables du désordre et de l'insécurité observés depuis le 4 mai dernier à l'IFA. Il s'agit de Michel Makanga de 2<sup>ème</sup> graduat « Economie agricole » et Moïse Kasereka Endinituma de 3<sup>ème</sup> graduat. Ils sont également reprochés de s'être inscrits, au cours de la même année académique, à l'Université de Kisangani (UNIKIS), en deuxième graduat en littérature et civilisations anglaise. Le recteur de l'IFA a affirmé avoir agi sur instruction du ministre de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU), vu la gravité des faits portés à charge des étudiants précités et l'indiscipline caractérisée par leur comportement récidiviste.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

### Kinshasa

## Difficile cohabitation entre recouvreurs des secteurs du divertissement et des loisirs

**Les propriétaires des débits de boissons ont difficile de s'accommoder des visites des « envoyés spéciaux des ministères de la Culture et des Arts et des Sports et Loisirs ». A la base, le recouvrement des mêmes taxes par ces recouvreurs.**

FL NL-NS

Les débits de boissons basés dans les communes de la ville de Kinshasa sont pris d'assaut par des agents de l'Etat, venant les uns du ministère de la Culture et des Arts et les autres de celui des Sports et Loisirs. Ils se réclament tous des recouvreurs, qualité qui leur donne droit de recouvrer les taxes auxquels les propriétaires de ces débits de boissons sont assujettis. Mais ces propriétaires ne savent qui recevoir, car les agents de ces deux ministères viennent recouvrer... les mêmes taxes auprès de chacun d'eux.

A la longue, les propriétaires de

débits de boissons ont difficile de s'accommoder des visites des « envoyés spéciaux de ces deux ministères ».

Du reste, constate-t-on, ces derniers ont du mal à cohabiter, de façon pacifique, à cause de la difficulté de compréhension des spécificités définies pour chaque service. Illustration : la commune de Ngiri-Ngiri, à Kinshasa.

« Cette situation incommode est observée souvent dans les terrasses et à l'occasion de l'organisation des marches de santé, voire des caravanes motorisées », a relevé l'inspecteur chef de service de la Culture et des Arts de cette municipalité, Firmin Nkiele Malona, qui s'est confié à l'Agence congolaise de presse (ACP). Ces propos illustrent ainsi la confusion qui prévaut entre le divertissement et les loisirs.

Selon lui, les agents de la Culture et des Arts estiment que la mélodie savourée dans les débits de boissons rentre dans le cadre du « divertissement ». A ce titre, la taxe est à payer

au ministère de la Culture et des Arts, tandis que ceux des Sports et Loisirs y voient les loisirs et s'estiment en droit de la percevoir.

« Cette confusion est également observée, lors de la perception de la taxe relative aux caravanes et marches dite de santé », a noté l'inspecteur Nkiele. La confusion émerge en raison du refus des uns et des autres, de comprendre la logique du législateur qui, par exemple, considère que pour une marche de santé organisée au sein et/ou aux alentours des installations sportives, les frais sont à payer au ministère des Sports et Loisirs. Mais dès l'instant où celle-ci se déploie à travers les rues et avenues de la ville de Kinshasa, le ministère de la Culture et des Arts est attitrée pour le recouvrement. Aussi a-t-il lancé un appel aux ministères concernées de vulgariser davantage les textes de différents services percepteurs des taxes, pour éviter la confusion et le chevauchement entre les recouvreurs.

### Kongo Central

## La grève de 900 agents de la CVM/Boma bloque les mouvements des navires

FL NL-NS

Neuf cents agents de la Congo laise des voies maritimes (CVM), auxquels se joignent les membres de leurs familles respectives, broient du noir, ces derniers temps. A la base, le non-paiement des salaires des agents de cette entreprise publique depuis treize mois. Les agents accusent la direction générale de l'entreprise de son incapacité de trouver une solution à ce problème.

Lassés par cette situation qui les a littéralement clochardisés et démotivés, ces agents ont décidé de déclencher une grève pour revendiquer leurs droits. Cette grève, qui a débuté le mardi 11 juillet, est marquée par un sit-in devant la direction d'exploitation au chantier naval de cette entreprise d'Etat à Boma, situé dans la province du Kongo Central, renseigne l'ACP.

Les grévistes conditionnent la reprise de travail au compromis attendu entre le banc syndical et le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur ou son collègue des Transports et Voies de communication.

Ils passent, signale la source, des journées et nuits entières devant le siège de la direction d'exploitation de la CVM. Ils ont demandé le départ du directeur général qu'ils estiment avoir prouvé son incompétence dans la gestion de ce dossier et du président du Conseil d'administration qui, selon eux, instrumentaliserait les directeurs généraux de cette entreprise.



Cette grève bloque les mouvements des navires sur le bief maritime, de l'embouchure jusqu'au port de Boma, a relevé l'ACP qui a noté que trois navires attendaient les pilotes à Banana pour une montée du fleuve Congo.

Toujours dans la province du Kongo Central, l'ACP rapporte qu'un groupe d'inciviques qui semait la panique et la désolation au quartier Mvuadu, à Matadi, s'est rendu auprès de l'autorité urbaine.

Ces délinquants ont décidé d'abandonner le vol à main armée et d'autres actes inciviques auxquels ils se livraient contre les paisibles habi-

tants de la ville portuaire. Ils ont ainsi manifesté leur désir d'apprendre un métier pour être utiles à la nation et servir en citoyens responsables au développement du pays.

A noter que l'autorité urbaine, qui leur a prêté une oreille attentive à leurs doléances, a assuré de son engagement d'aider chacun de ces jeunes repentis à apprendre un métier en tenant compte des capacités intellectuelles. C'est dans ce cadre que l'un d'eux, détenteur d'un diplôme d'Etat, a été admis dans un cybercafé pour l'apprentissage de l'informatique.

# Nomination au sein des entreprises publiques

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/031 du 13 Juillet 2017 portant nomination à la SCTP ex ONATRA**

Mme Vicky Katumwa, Président du Conseil d'Administration

M. Daniel Mukoko Samba, Directeur Général  
M. Destin Pelete Shimuna, Directeur Général Adjoint

Madame Générose Lushiku Muya, Membre du Conseil

Monsieur Clément Kitenge Kisaka, Membre du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Jacques Bemba, Membre du Conseil d'Administration

Madame Nkuku Etambo, Membre du Conseil d'Administration

Monsieur Gaye Kumwimba, Membre du Conseil d'Administration

Monsieur Constant Mutamba, Membre du Conseil d'Administration

M. Maker Mukumbu, Membre du Conseil d'Administration

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/032 du 13 Juillet 2017 portant nomination à la SOKIMO**

Mme Annie Kithima Nzuzi, Président du Conseil d'Administration

M. Upio Kakura, Directeur Général

M. Guylain Kayembe Motshuka, Directeur Général Adjoint

M. Gilbert Sukabo, Membre du Conseil d'Administration

M. Christian Ukoko Ukorango, Membre du Conseil d'Administration

M. Sylvain Mputu Oto, Membre du Conseil d'Administration

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/033 du 13 Juillet 2017 portant nomination au Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP)**

M. Maurice Mbayo, Président

M. Norbert Nkubu Eluna, Vice-Président

**ORDONNANCE N° 17/034 du 13 Juillet 2017 portant nomination à l'ANAPI**

M. Hugues Ntoto, Président du Conseil d'Administration

M. Antony Nkinzo Kamole, Directeur Général

Mme Rose Dorée Bokeleale Ebeta, Directeur Général Adjoint

M. Christophe Bitasimwa, Membre du Conseil d'Administration

Mme Pamela Ilunga Bosulo, Membre du Conseil d'Administration

M. Baltazar Muba Wa Mwepu, Membre du Conseil d'Administration

Mme Ctahy Kalanga Kasesula, Membre du Conseil d'Administration

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/035 du 13 Juillet 2017 portant nomination à la SONAHYDROC**

M. Alexandre Luba Ntambo, Président du Conseil d'Administration

M. Hubert Mihimi, Directeur Général

M. Mununu Louis-Gérard, Directeur Général Adjoint

M. Auguste Mampuya Kanunka, Membre du Conseil d'Administration

M. Jacques Muyumba, Membre du Conseil d'Administration

M. Modeste Bonikaba, Membre du Conseil d'Administration

Mme. Mamie Enongo Lokata, Membre du Conseil d'Administration

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/036 du 13 Juillet 2017 portant nomination à la CVM**

Mme. Marie Madeleine Mienze, Président du Conseil d'Administration

Mme Christine Tuse Taumbo, Directeur Général.

Etienne Tadila Makanda, Directeur Général Adjoint.

M. André Mpungwe, Membre du Conseil d'Administration

Mme. Colette Tshomba, Membre du Conseil d'Administration

M. André Lite Asegbeya, Membre du Conseil d'Administration

M. Constant Odiye Kila, Membre du Conseil d'Administration

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/037 du 13 Juillet 2017 portant nomination à la REGIDESO**

M. Yoko Ya Kembe, Président du Conseil d'Administration

M. Clément Mubiayi Nkashama, Directeur Général.

M. Désiré Babeni, Directeur Général Adjoint.

Mme. Ngalisa Vanité, Membre du Conseil d'Administration

M. Mukuna Ndamisi, Membre du Conseil d'Administration

Mme Aurelie Batmike Nkubionaje, Membre du Conseil d'Administration

M. Baltazar Shamba, Membre du Conseil d'Administration

M. Gaston Luendo, Membre du Conseil d'Administration

M. Pardonne Kaliba, Membre du Conseil d'Administration

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/038 du 13 Juillet 2017 portant nomination à la SNEL**

M. Alain Atundu Liongo, Président du Conseil d'Ad-

ministration

M. Jean Bosco Kayombo, Directeur Général.

M. Fabrice Lusinde Wa Lusangi, Directeur Général Adjoint.

Mme. Sandrine Bubenga Ngalula, Membre du Conseil d'Administration

M. Guylain Tshikez Diemu, Membre du Conseil d'Administration

Mme Liska Abayuwe, Membre du Conseil d'Administration

M. Alphonse Kisolokele Mfumu, Membre du Conseil d'Administration

M. Marcellin Minaku, Membre du Conseil d'Administration

M. Jean Paul Ntabana, Membre du Conseil d'Administration

M. Raphael Luhulu, Membre du Conseil d'Administration

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/039 du 13 Juillet 2017 portant nomination à la MIBA**

M. Dieudonné Mbaya Tshakanyi Tshabantu, Président du Conseil d'Administration

M. Mukina Kandekande, Directeur Général.

M. Paulin Ngandu Kamanda, Membre du Conseil d'Administration

M. Didier Kazadi Nyembue, Membre du Conseil d'Administration

**ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 17/040 du 13 Juillet 2017 portant nomination à l'OGEFREM**

M. Patient Saiba Ntambwe, Directeur Général

M. Olivier Manzila Mutala, Directeur Général Adjoint.

**Joseph Kabila Kabange**

**Bruno Tshibala Nzenzhe, Premier ministre**  
Pour copie certifiée conforme à l'original, le 10 juillet 2017, le cabinet du Président de la République, Néhémie Mwilanya Wilondja, Directeur de cabinet

## Pierre Gattaz sur l'Afrique : « Notre force pour l'avenir, c'est le métissage et la construction »

**Le patron des patrons français Pierre Gattaz porte un intérêt croissant au secteur privé africain avec lequel il souhaite établir un nouveau rapport de partenariat. Le prochain Sommet UE-UA, prévu à Abidjan en novembre 2017, devrait donner le ton de cette nouvelle approche. A ce titre, le président du MEDEF espère, du nouveau pouvoir français sorti récemment des urnes, une priorité aux entreprises et aux actions concrètes sur le terrain. Entretien avec l'Agence Ecofin.**



**Agence Ecofin : Qu'attendez-vous du gouvernement de M. Macron pour faciliter le développement des entreprises françaises en Afrique ?**

**Pierre Gattaz :** La France est le seul pays au monde à avoir une coopération aboutie sur tous les domaines avec le continent africain, qu'elle soit politique, culturelle & linguistique, sécuritaire, et enfin économique. Les attentes suscitées par l'élection d'Emmanuel Macron sont immenses. Partout où je voyage, lorsque je rencontre des chefs d'Etats, des entrepreneurs, partout où je vais en Afrique, on me dit : mais où êtes-vous les Français ? Que vos entreprises reviennent ! Nos entreprises ont donc beaucoup à apporter au continent africain. Elles ont beaucoup à partager dans le cadre de partenariats communs avec l'Afrique pour bâtir des champions nationaux. Malgré une forte concurrence internationale, les entreprises françaises sont donc attendues.

Nos entreprises assurent la qualité des services et des produits et surtout elles portent des valeurs fortes : le local content, la formation des salariés et des écosystèmes. Nous disposons en France de filières d'excellence dans des domaines clés, notamment les infrastructures, les villes durables, l'agri-business, l'environnement, l'énergie, la santé, le numérique ... nos grands groupes sont une force pour le continent et nos PME innovantes sont un potentiel de partenariats avec les communautés business africaines structurantes. C'est à travers le business que nous construisons sur le terrain et délivrons durablement des projets concrets qui assurent une croissance inclusive. Le gouvernement doit donc donner la priorité aux entreprises et aux actions concrètes de terrain. Et je tiens à rappeler que le développement des entreprises françaises en Afrique ne peut se faire qu'en collaboration étroite avec le secteur privé local. C'était d'ailleurs l'un des principaux axes développés et portés par les patronats africains et français auprès des chefs d'Etat lors du Sommet Afrique-France de Bamako. Le MEDEF assure d'ailleurs une relation de proximité avec l'ensemble des pa-

tronats africains et des communautés d'affaires constituées.

**Vu l'ampleur des besoins de l'Afrique, le potentiel de son marché en devenir et la taille des concurrents asiatiques, les entreprises européennes doivent-elles envisager une stratégie commune ? Le peuvent-elles ?**

Elles le peuvent et le doivent, car les enjeux dépassent les relations bilatérales. Certaines entreprises sont déjà européennes de par leur dimensionnement international. Et la France a la chance de disposer de véritables fleurons. C'est par exemple le cas d'Airbus, entreprise européenne, qui est en train de développer une stratégie forte de développement de services sur l'Afrique.

S'agissant des entreprises des pays européens, elles le doivent aussi. Le MEDEF assure d'ailleurs une coordination et assure le dialogue entre patronats africains à travers Business Europe, le patronat européen. Nous sommes en train de travailler et de proposer un nouveau plan stratégique Union Européenne (UE) – Union Africaine (UA). C'est à travers ce partenariat, basé sur un nouveau paradigme, que doit se développer une stratégie commune pour favoriser les échanges entre les entreprises d'Europe et d'Afrique. L'échéance de la fin des Accords de Cotonou en 2020 fait du Sommet UE-UA de fin novembre 2017 à Abidjan la fenêtre d'action idéale pour enclencher la réflexion sur ce nouveau partenariat.

L'Allemagne manifeste son intérêt de développer une relation bilatérale avec l'Afrique : elle en a fait sa priorité dans le cadre du G20 dont elle assure la présidence, (Plan Marshall pour l'Afrique, Compact with Africa, pro ! Afrika ...). Ces initiatives ont été déclenchées avant tout pour répondre au problème migratoire. Il faut cependant avoir une approche commune sur ces sujets, car l'Europe est le premier partenaire économique et commercial de l'Afrique, et premier contributeur en fonds de développement.

**Le MEDEF a affirmé, le 18 mai, sa volonté de bâtir un partenariat stratégique et durable avec l'Afrique. Plusieurs pays anglophones sont ciblés (Kenya, Ouganda, Rwanda et Nigeria). Parmi les pays subsahariens francophones figure la Côte d'Ivoire seule. Aucun pays d'Afrique centrale n'est mentionné. Que justifie ce choix ?**

Pour le MEDEF, le partenariat stratégique avec le continent est prioritaire, oui. Il doit répondre à trois critères : une dynamique gagnant-gagnant, une place centrale donnée à l'entreprise et une priorité donnée à la jeunesse et à l'emploi.

Cette année, nous déployons des actions fortes et emblématiques, notamment Forum Jeunesse et Entrepreneurat Union Européenne-Afrique, « Stars in Africa », les 21 et 22 novembre 2017 à Nairobi. Nous réunirons les patronats européens et africains, des entreprises, des start up, des investisseurs qui se rejoignent pour les partenariats business en Afrique. Ce sera le temps fort des secteurs privés européens et africains, une semaine avant le Sommet UE-Afrique des Chefs d'Etats d'Abidjan, où nous serons également fortement mobilisés.

Et à nouveau, notre stratégie cible l'Afrique dans son ensemble. Le MEDEF International organise chaque année des dizaines de délégations dans tous les pays africains et rencontres à Paris. Vous savez, en janvier dernier à Bamako, j'ai eu l'honneur avec Jacqueline Mugo, de décerner le Prix de la Femme Entrepreneur Business Africa de l'année 2016 à Patricia Gieskes-Veringa, PDG de The Job Factory, une réussite de RDC. Sur l'ensemble du continent, il y a des talents immenses. L'Afrique centrale est une zone importante également qui s'inscrira naturellement dans notre planification. Il est vrai que certains pays d'Afrique centrale traversent une période économiquement plus difficile, que ce soit en raison de la chute des

matières premières, ou d'instabilité sécuritaire. Notre approche sur certains de ces pays est différente : nous travaillons de concert avec les bailleurs comme l'AFD ou la Banque mondiale, sur des programmes de diversification économique au travers de la structuration de secteurs privés locaux, avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations.

**Vous avez décidé de regrouper les comités MEDEF d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne en une seule entité. Qu'est ce qui a motivé ce regroupement et quel est votre objectif ?**

Les entreprises appréhendent depuis longtemps le continent africain dans son ensemble. Le partenariat stratégique avec le continent s'inscrit dans sa globalité. Les équipes de MEDEF International travaillent sur l'ensemble du continent africain, sans distinction entre l'Afrique du Nord et Subsaharienne.

**Dans le même ordre d'idées, les entreprises françaises se préparent-elles à l'ouverture l'an prochain de la Transsaharienne qui reliera Alger à Lagos en traversant le Sahel ?**

C'est un axe important qui contribuera au désenclavement de la sous-région, indéniablement. Les entreprises françaises regardent avec attention ces projets qui permettront de relier les grandes capitales du Sahel. A ce sujet, le G5 Sahel, dont l'objet est politique, est un préalable très positif qui nécessite désormais de réfléchir à une coopération économique et financière et à de nouveaux modes de développement de filières. Le MEDEF, avec MEDEF International et les entreprises françaises, est prêt à travailler sur ce sujet que nous connaissons bien. Il n'y aura de vraie stabilité que lorsque les activités économiques créatrices d'emplois apporteront plus de prospérité aux populations multi-ethniques de cette région.

PROPOS RECUEILLIS PAR AARON AKINCHO (AGENCE ECOFIN)

## Traque des Shebabs : les USA amplifient leur action en Somalie

**Les États-Unis et l'armée somalienne intensifient leur opération conjointe contre les Shebabs dans le sud de la Somalie.**

Les États-Unis amplifient leur action sur le terrain en Somalie contre le mouvement extrémiste shebab. Une opération conjointe avec l'armée somalienne le 2 juillet - le deuxième en moins d'un mois - a visé une position des shebabs dans le sud du pays. Selon RFI, plusieurs sources américaines confirment cette opération, qui pour la deuxième fois a impliqué un commando américain au sol. La position visée par l'opération se situe dans le village Kunyo Barrow, dans le sud du pays, un secteur toujours sous contrôle des jihadistes. Une position située près de la ville de Barawé, l'un des fiefs du groupe armé dans le sud somalien. Si l'on en croit la chaîne américaine CBS citant un responsable somalien, deux hélicoptères ont d'abord mené des frappes. Puis des soldats somaliens et américains ont été dépêchés au sol. Quelques prisonniers d'un centre de détention des shebabs ont été libérés.

Mark Cheadle, un porte-parole du commandement américain pour l'Afrique, l'Africom, affirme que les forces américaines ont aidé et conseillé les soldats somaliens, sans plus de précision.

Le pentagone a donné l'ordre à Africom d'intensifier ses raids contre ce mouvement extrémiste en Somalie, et le président américain Donald Trump a approuvé des opérations militaires élargies contre les shebabs, ce qui laisse penser que les opérations ciblées dans des zones du sud vont s'intensifier.



L'armée américaine cherche à opérer de plus en plus derrière les lignes du mouvement, en menant des opérations éclair, similaire à celle de ce 2 juillet.

Plusieurs analystes saluent le retour militaire des USA contre le terrorisme en Somalie. De leur avis, il s'agit d'une démonstration de la puissance de feu des États-Unis. En avril dernier, les premières frappes aériennes américaines ont fait des centaines de morts dans les rangs des Shebab. Elles s'inscrivaient dans le cadre du premier déploiement de soldats américains en Somalie depuis 1994. A la demande du gouvernement somalien, Washington a déployé un contingent de soldats dans le pays. Washington a noué une alliance avec Mogadiscio dans la lutte contre les terroristes Shebab somaliens affiliés

à Al Qaïda.

Fin mars, Donald Trump en avait jeté les bases en actant l'extension des pouvoirs donnés aux militaires américains de mener des frappes en Somalie contre les shebab. Cette fois-ci, à la demande du fraîchement élu président somalien Mohamed Abdullahi Mohamed, l'administration américaine a noué les bases d'une alliance sécuritaire contre les shebabs. C'est dans ce cadre que l'administration Trump a déployé une quarantaine de soldats américains de la 101e division aéroportée à Mogadiscio. Un déploiement qui se justifie par la volonté de Washington d'améliorer la capacité logistique de l'armée nationale somalienne, ce qui permettra aux forces somaliennes de mieux combattre les shebab».

RFI/LP

## Présidentielle au Rwanda: pour Paul Kagame l'élection est déjà «jouée»

La campagne électorale pour la présidentielle du 4 août a été lancée au Rwanda. Deux petits candidats d'opposition sont en lice face au président sortant Paul Kagame qui brigue un troisième mandat. Face à un parti au pouvoir hégémonique depuis 23 ans et régulièrement accusé de ne laisser aucune place à l'opposition, l'issue du scrutin laisse peu de place au suspens. Et ce vendredi, lors de son premier meeting de campagne, Paul Kagame n'a pas hésité à affirmer que l'élection était déjà «jouée».

Petits drapeaux aux couleurs du parti au pouvoir à la main, des milliers de Rwandais sont massés sur le terrain de football d'une école. Après un bain de foule, le président rwandais est monté à la tribune. Et sans détour, Paul Kagame n'a pas caché sa confiance en l'issue du scrutin. Il a en effet estimé que l'élection présidentielle était jouée depuis le référendum de 2015 à l'issue duquel les Rwandais



se sont prononcés à plus de 98 % en faveur d'une réforme de la Constitution l'autorisant à briguer ce troisième mandat.

« Ce serait mentir que de prétendre ignorer le résultat de l'élection présidentielle. Je suis venu vous demander si vous êtes encore sur la

voie de ce qui a conduit au référendum et à ses résultats. Si c'est le cas, vous comprendrez que l'élection est jouée », a déclaré Paul Kagame.

Pendant ce temps-là, c'est avec nettement moins de faste que les deux autres candidats à la présidentielle ont commencé leur campagne. Philippe Mpayimana, le seul candidat indépendant n'a même pas eu le temps d'imprimer des affiches. Quelques jours avant le début de la campagne Frank Habineza, le président du Parti démocratique vert, expliquait notamment ses difficultés à financer sa campagne.

« Beaucoup de personnes donnent de l'argent au parti au pouvoir et ne veulent pas donner d'argent aux partis d'opposition. Certains pensent que s'ils vous donnent de l'argent, ils auront des problèmes avec le parti au pouvoir », a affirmé Frank Habineza.

AFP

## Kenya : les migrations des éleveurs provoquent violences et tensions

Au Kenya, le comté de Laikipia est en proie à des violences répétées, a rapporté RFI. Mercredi 12 juillet, 6 policiers ont été tués et 4 autres blessés lors d'une altercation avec des éleveurs. Depuis plusieurs mois, des milliers d'éleveurs fuyant la sécheresse dans le nord de la vallée du Rift envahissent les fermes et les ranchs du comté pour faire paître leurs bêtes. Des migrations courantes au Kenya. Mais cette année les éleveurs sont armés, et le niveau de violence ne cesse d'augmenter, révélant un conflit à connotation politique. Les policiers appartenaient à l'unité de prévention contre le vol de bétail. Ils ont été attaqués alors qu'ils patrouillaient à bord de deux véhicules dans l'ouest du comté de Laikipia, près de la frontière avec le comté de Baringo. Selon la police, ce sont des bandits, appartenant à la tribu Pokot, qui ont ouvert le feu.

## Côte d'Ivoire: trois soldats tués lors de tirs dans un camp militaire

Trois soldats ont été tués dans la nuit de vendredi à samedi dans des tirs survenus dans un camp militaire de Korhogo, grande ville du nord de la Côte d'Ivoire, a déclaré une source proche de l'état-major. « Il y a trois soldats tués et trois blessés à Korhogo », a déclaré cette source à l'AFP sous couvert d'anonymat. Des habitants avaient auparavant signalé des tirs dans deux camps militaires de Korhogo et Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire, dans la nuit de vendredi à samedi. Samedi matin, le calme était revenu dans les deux villes, a ajouté la source proche de l'état-major, une information confirmée localement. Les incidents n'ont pas fait de victimes à Abidjan, selon le responsable militaire interrogé.

## Mali: les opposants à la révision de la Constitution ont de nouveaux slogans

Les opposants maliens ont organisé, le week-end à Bamako une nouvelle manifestation contre toute révision de la Constitution, a rapporté RFI. Car si le référendum prévu initialement début juillet a bien été reporté sine die, la réforme, elle n'a pas été abandonnée par le président Ibrahim Boubacar Keïta. La majorité des opposants ne sont pas contre une révision de la Constitution. Ils estiment juste que le moment est extrêmement mal choisi et ne peut que diviser un Mali déjà morcelé. Selon la source, l'opposition dénonce l'ingérence française. On pouvait voir d'autres nouveaux slogans visant cette fois l'avocat français, Marcel Ceccaldi qui a planché sur le projet de révision. Les opposants politiques comme Tiébilé Dramé, à la tête du parti Parena, y voient une ingérence française.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

# La Turquie célèbre le premier anniversaire de sa grande victoire pour la démocratie

Un an s'est écoulé depuis que nous avons déjoué la plus sanglante attaque terroriste de l'histoire de la République de Turquie. La Turquie a prouvé, au cours de cette année, sa résistance, sa capacité de récupération et sa puissance. Il est important d'examiner cette année passée, et de regarder vers l'avenir.

Il est nécessaire, avant tout, de rappeler ce à quoi nous avons fait face. Ce que nous avons vécu cette nuit-là était une attaque contre l'État turc par des traîtres infiltrés dans l'armée turque et affiliés à un déséquilibré qui se considère comme « l'imam de l'univers ». Nous avons fait face à des meurtriers qui ont bombardé leur propre parlement national, ravagé le siège des opérations spéciales de la police qui lutte en première ligne contre les organisations terroristes, qui ont conduit des chars sur des civils sans armes et qui ont tiré depuis des avions de chasse et des hélicoptères de combat. Nous n'avons jamais vécu une telle atrocité dans notre histoire. Ce réseau terroriste a tué 250 de nos citoyens et en a blessé plus de 2000.

Lorsque nous regardons en arrière, deux raisons de fierté ont émergé de cette très douloureuse expérience. La première est le courage et la détermination du peuple turc. Nos citoyens de chaque composante de la société et de chaque courant politique sont descendus dans la rue contre les putschistes. Nos chaînes de télévision ont poursuivi leurs émissions malgré les menaces et les raids des putschistes. La nation turque est devenue un ensemble.

La deuxième est que la nation turque a montré au monde entier qu'elle protège et protégera la démocratie. Mon peuple a montré que seuls les gouvernements parvenant au pouvoir par la voie démocratique et la volonté nationale peuvent prédominer et non des groupes armés. La légitimité la plus puissante est la légitimité démocratique. En tant que pays, nous avons réussi fièrement cette épreuve de démocratie.

Cependant, la question que mon petit-fils m'a posée cette nuit avec toute son innocence ne sera pas effacée de ma mémoire ni de notre mémoire: « Grand-père, est-ce qu'ils ne sont pas nos soldats? ». En effet, quel état d'esprit pourrait permettre à une

personne d'attaquer avec tant de barbarie son propre peuple, ses institutions, ses symboles et ses leaders?

La réponse se trouve dans la nature du réseau traître auquel nous faisons face. Nous étions face à un réseau criminel qui exécutait aveuglément les ordres de leur chef Fetullah Gülen transmises par un professeur de théologie. Nous parlons d'un réseau de traîtres qui salue militairement le dirigeant d'une société appartenant à FETÖ ainsi que le propriétaire présumé d'une école dirigée par cette organisation et ce dans une caserne qu'ils utilisaient comme siège et qui n'a rien appris de l'histoire glorieuse et millénaire du soldat turc.

Notre gouvernement avait effectivement vu, avant le 15 juillet, le vrai visage de Fetullah Gülen et était passé à l'action. Nous nous efforçons de dévoiler les intrusions de cette structure dans l'état. Nous avons atteint une étape importante. Cependant, la tentative de coup d'État du 15 juillet a déplorablement démontré que la menace à laquelle nous étions confrontées était beaucoup plus profonde et mortelle au-delà de nos estimations. La gravité du complot mené par Fetullah Gülen pendant 40 ans afin de s'approprier l'État turc a été démasquée. Conformément aux directives de Fetullah Gülen, les membres de FETÖ « ont exercé dans les vaisseaux capillaires du système sans se faire remarquer par personne » et ont accédé à presque « tous les centres du pouvoir » tout comme une infection provoquée par un virus s'accaparant progressivement les organes vitaux d'un corps. Des enquêtes administratives, pénales et juridiques exhaustives ont été menées au cours de l'année suivant le 15 juillet. De très nombreuses preuves ont été trouvées concernant cette organisation qui, a organisé et mené la tentative de coup d'État.

Les conclusions entre nos mains démontrent que: nous sommes face à une structure qui a créé un système de croyances pervers et ésotérique dirigée par Fetullah Gülen. Les écoles et les foyers de l'organisation ont servi de centres de lavage de cerveau et de recrutement de militants. Les membres de l'organisation formés dans ces écoles et fidèles à leur leader qu'ils considéraient comme un « Messie » ont été infiltrés dans les institutions



de l'État. Ainsi, les personnes qui étaient en mesure d'effectuer tout acte illégal et immoral conformément aux objectifs de l'organisation avaient été placées aux positions stratégiques. Ces individus ont organisé des complots tels que des infractions aux examens de fonctionnaire, des écoutes illégales, du chantage et des faux procès. Des sources financières ont été fournies à l'organisation par le biais d'organismes créés sous le titre d'institutions et d'associations caritatives. Des transactions monétaires de milliards de dollars ont été blanchies à travers de grands holdings et des banques. La section média de l'organisation a entrepris la fonction d'outil de propagande. Est-ce qu'il peut y avoir « un mouvement éducatif » qui fonctionne comme une cellule, qui connaît ses membres avec leurs noms de code, qui invente des applications cryptées afin de communiquer entre eux, qui apprend à ses membres des techniques pour échapper au service de renseignements et des tactiques pour dissimuler leur appartenance? Cette organisation terroriste de nouvelle génération a utilisé toutes les méthodes sans aucune exception pour éliminer ceux qui ne sont pas d'eux et ainsi a tenté de prendre non seulement le pouvoir mais aussi l'État de la République de Turquie en ligne avec leurs objectifs pervers. Ce que la Nation turque a pulvérisé le 15 juillet est cet objectif dangereux et per-

vers. Je peux dire que nous avons brisé en Turquie la colonne vertébrale de cette organisation grâce aux mesures que nous avons prises. Cependant, la menace n'est pas limitée à la Turquie. L'organisation a, dans plusieurs pays, des structures similaires à celles de Turquie. Elles continuent actuellement de semer les grains de la trahison au sein d'autres États. Elles sont en recherche active d'influence économique et politique à l'échelle globale afin de survivre. À cette occasion, je tiens à prévenir de nouveau tous nos amis.

La nation turque a montré au monde entier que la démocratie, qui n'est pas acquise facilement, est un bien si précieux qui mérite même le sacrifice de sa vie. Notre tâche principale est de prendre les mesures nécessaires de sorte que nous n'ayons plus jamais à faire face à une telle menace. Nous faisons un effort maximal afin de mener cette période difficile dans l'ordre constitutionnel. En dernière analyse, la démocratie turque a été visée et notre démocratie a triomphé. Par conséquent, notre objectif et effort est de prendre, avec le temps, les mesures nécessaires afin d'élever la démocratie aux sommets les plus sécurisés, aux niveaux les plus exemplaires.

**S.E.M. BINALI YILDIRIM,**

Premier Ministre de la République de Turquie



REPUBLIC OF NAMIBIA

## EMBASSY OF THE REPUBLIC OF NAMIBIA

Tel. Nos.: + (243) 81 555 9840  
+ (243) 81 555 9841  
Fax No.: + (243) 81 555 9842  
+ (243) 81 555 9843  
E-mail: namembassy\_drc@ic.cd  
Namembassy\_drc@yahoo.com

138, Boulevard du 30 Juin  
B.P.8934  
Kinshasa 1/Gombe  
DRC

### AVIS DE VENTE AUX ENCHERES DE L'AMBASSADE DE NAMIBIE

L'Ambassade de la République de Namibie porte à la connaissance du public qu'elle vend au plus offrant un véhicule de marque TOYOTA PRADO GX. Ce véhicule est vendu dans l'état où il se trouve et l'Ambassade n'y offre aucune garantie. La vente est définitive et le véhicule vendu ne peut être échangé ni retourné.

Toute personne intéressée est priée de passer visiter le véhicule précité et prendre connaissance des conditions y relatives à partir du **lundi 17/07 au lundi 31/07/2017, de 08h30 à 15h00** à l'Ambassade de la République de Namibie située sur le Boulevard du 30 juin au No. 138, non loin du building Royal dans la commune de la Gombe.

Les soumissions seront déposées sous plis fermés à l'Ambassade de Namibie aux jours et heures, ci-haut indiqués avec en annexe une photocopie des pièces d'identité et le numéro de téléphone.

Le gagnant à cette vente sera contacté le 10 août 2017 et il lui sera demandé de passer immédiatement à l'Ambassade de Namibie muni de ses pièces d'identité (carte d'électeur ou passeport) avant de procéder à l'acte de vente.

L'Ambassade de Namibie  
Fiat à Kinshasa, le 14 juillet 2017

**Malgré sa défaite face à V. Club (0-1)**

## DCMP rejoint Maniema Union en Coupe de la CAF 2018

**Battu par V. Club (0-1), DCMP termine la 22<sup>ème</sup> Linafoot en troisième position et se qualifie pour la Coupe de la CAF 2018. Il sera accompagné de Maniema Union, vainqueur de la 53<sup>ème</sup> Coupe du Congo.**

**ARMEL LANGANDA**

L'AS V. Club a voulu boucler la saison sportive 2016-2017 sur une victoire sur son éternel rival DCMP. Les Dauphins noirs de la capitale ont battu les Immaculés sur un score écriqué de 1-0, le dimanche 16 juillet au stade des Martyrs. C'est en match de la 13<sup>ème</sup> journée des play-offs de la 22<sup>ème</sup> édition de la Ligue nationale de football (Linafoot).

Une défaite qui n'a pas d'un impact considérable sur la cote des Immaculés qui ont atteint leur objectif assigné. C'était de rentrer coût que coût à la compétition africaine inter-clubs de la Confédération africaine de football (CAF).

L'unique but de la partie a été marqué par Yannick Bangala à la 30<sup>ème</sup> minute. Contrairement aux précédentes rencontres entre les deux géants du football kinois cette saison, DCMP a connu une journée fatidique avec

une attaque de l'AS V. Club productive mais moins réaliste.

A la 90<sup>ème</sup> minute, l'AS V. Club a manqué l'occasion en or de corser l'addition. Très bien servi en profondeur, Etekiama est fauché dans le grand rectangle et l'arbitre n'a pas hésité d'indiquer le point de penalty. Le même Etekiama rate le penalty face au portier Mambruki.

A Bukavu, le TP Mazembe s'est montré dominateur face au club du chef-lieu du Sud-Kivu. Il a laminé la formation de l'OC Muungano sur le score de 3-0, au stade de la Concorde de Kadutu.

V. Club et Mazembe, qui comptent 30 points chacun et déjà qualifiés pour la prochaine Ligue des champions de la CAF, s'affronteront en dernière journée le dimanche prochain à Lubumbashi. Le vainqueur de ce match remportera la 22<sup>ème</sup> édition du championnat national.

### MANIEMA UNION RAFLE LA 53<sup>ÈME</sup> COUPE DU CONGO

Contre toute attente, l'AS Maniema Union a créé la surprise en remportant la 53<sup>ème</sup> Coupe du Congo devant SE Lupopo. Les Cheminots ont



été battus aux tirs au but (1-4), au terme d'une finale très disputée, le samedi 15 juillet au stade Joseph Kabila de Kindu. A l'issue du temps réglementaire, les deux équipes étaient à égalité (1-1) au stade Joseph Kabila de Kindu.

C'est le joueur Likwela qui a donné l'avantage à son club à la 17<sup>ème</sup> minute sur penalty. Une sentence contestée par les supporters de Lupopo. Ce qui a obligé l'arbitre

Lopembe Tangi de la Ligue de la Provinciale Orientale d'arrêter la partie pendant près de 25 minutes.

Le calme étant revenu après l'intervention de la police, le match a poursuivi son bonhomme de chemin. C'est en seconde période qu'Ekole a égalisé pour Lupopo (74').

Maniema Union a ainsi décroché son quatrième ticket national pour la Coupe de la Confédération de la CAF 2018.

**Après la Coupe du monde des clubs**

## Startimes annonce l'International Champions Cup 2017 dans ses bouquets

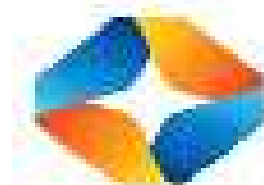
**ARMEL LANGANDA**

Le premier opérateur de télévision numérique en Afrique, Startimes, continue d'offrir à ses nombreux abonnés des programmes captivants et intéressants. Juste après la Coupe du monde des clubs remportée par le Real Madrid, c'est « l'International Champions Cup » 2017 (ICC) qui se prépare avec beaucoup d'enthousiasme. La compétition se tient cet été aux Etats-Unis, en Chine et à Singapour.

A partir du mardi 18 juillet, les amoureux du ballon rond suivront en exclusivité sur les chaînes sport Startimes, les différentes confrontations de 14 prestigieux clubs provenant de meilleures Ligues mondiales. Une fois de plus, plusieurs chocs alléchants seront au rendez-vous en l'occurrence, le Clasico Real Madrid-FC Barcelone et le derby de Manchester entre deux poids lourds de la Premier League, Manchester City et Manchester United.

Le Bayern de Munich et le Borussia Dortmund sont présentes. Les fans de football auront la chance de voir ces deux géants du football allemand s'affronter cet été. Les deux équipes croiseront les bottines au Milan AC et à Arsenal lors de l'édition chinoise de l'ICC.

Le plus grand rendez-vous de l'ICC attendu, c'est le choc qui mettra aux prises deux géants du foot-



# Startimes

ball non seulement espagnol mais mondial. Il s'agit du vainqueur de la Ligue des champions, le Real Madrid, qui sera aux prises à son grand rival, le FC Barcelone, pour le deuxième Clasico de l'histoire à se tenir en dehors d'Espagne, le 29 juillet à Miami.

Neuf jours après, l'autre grand derby du tournoi, au cours duquel Manchester City affrontera à Houston Manchester United. Là aussi, il y a aura beaucoup d'émotions, car les deux grands de la Premier League se mesureront en dehors d'Angleterre.

Pour terminer en beauté la compétition, le 5 août prochain, Startimes proposera la Super Coupe d'Allema-

gne. Un choc qui opposera le vainqueur du championnat et de la dernière Super Coupe, le Bayern de Munich au champion de la Coupe d'Allemagne, le Borussia Dortmund.

### SÉRIE « PASSION ET POUVOIR » SUR NOVELA F PLUS

Startimes n'oublie pas les femmes avec leur programme des séries télévisées. Il lance une fois encore la chaîne Novela F+. Une chaîne haut de gamme dédiée aux femmes et qui propose à compter du 3 juillet des téléromans inédites mais aussi des séries indiennes et philippines ainsi que

d'autres séries populaires. Novela F+ vient compléter une offre déjà très riche en chaînes thématiques pour les femmes, avec notamment Novela F1, Nina TV et Passions TV.

Pour son lancement, Novela F+ propose une série dotée d'une aura sulfureuse : Passion & pouvoir.

Passion & pouvoir a remporté le prix de Meilleure téléromana de l'année en 2016. C'est un triangle amoureux vénéneux qui captivera nos téléspectatrices. C'est un cocktail d'amour, de haine, de luxe et de luxure. Le tout servi par un casting de comédiens de premier plan et de futures étoiles des téléromanas, Passion & Pouvoir est diffusée sur la nouvelle chaîne de Startimes, Novela F+, à compter du 3 juillet 2017 tous les jours à 18h GMT à raison de 2 épisodes par jour.

C'est une série d'origine argentine, qui dure 60 minutes la publicité y comprise diffusée de lundi à vendredi à 21h15 dont la première diffusion eu lieu le 5 octobre 2015.

Passion & pouvoir est l'histoire d'une rivalité implacable. Eladio et Arturo sont deux hommes d'affaires brillants qui ont passé leur vie à s'affronter en affaires et à se disputer la même femme, Julia. Elle avait décidé d'épouser l'homme qu'elle aimait, Arturo, mais celui-ci l'a trompée peu avant leur mariage. Par dépit, elle épousa Eladio.

**LePotentiel**

Quotidien d'informations générales

**FONDATEUR**  
Modeste Mutinga Mutuishayi  
le 12 octobre 1982  
Autorisation n° 04/00015/DI/82  
Siège social :  
873, av. du Bas-Congo  
Kinshasa-Gombe  
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC  
E-mail :  
lepotentiel@yahoo.com  
www.lepotentielonline.com

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ**  
Willy Kabwe  
099 99 99 546

**CONSEILLER TECHNIQUE**  
Ben-Clet Kankonde Dambu  
081 525 09 89

**RÉDACTION**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Faustin Kuediasala  
081 904 17 63

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27  
**RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT**  
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

**SECRÉTAIRES DE RÉDACTION**  
Richard Ngapi 081 685 05 14  
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

**POLITIQUE**  
Pitshou Mulumba 081 476 61 56  
Médard Muyaya 081 069 11 22  
Ludi Cardoso 081 302 64 40  
Herve Ntumba 0823538803

**ÉCONOMIE**  
Olivier Kaforo 081 525 45 55

**SOCIÉTÉ & PROVINCES**  
Olivier Dioso 082 516 48 03  
Véron Kongo 099 852 69 77  
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87  
Florent N'Lunda 081 493 78 50  
Lucie Ngusi 081 001 42 22

**SPORTS**  
Armel Langanda 081 194 58 60

**INTERNATIONAL**  
Cyprien Kapuku 097 047 77 70

**CULTURE & NTIC**  
Bienvenu Ipan 089 827 34 11

**COLLABORATEURS EXTERIEURS**  
Thembo Kash (Caricaturiste)  
Robert Kongo (France)

**RÉALISATION**

**METTEURS EN PAGE**  
José Kapwasa 081 324 96 68  
Odon Modjiri 099 824 14 10

**DOCUMENTATION**

Delphin Bateko 081 223 73 93

**LEPOTENTIELONLINE.COM**

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

**ADMINISTRATION & FINANCES**

**CHEF DE SERVICE**  
Albert Tshiambi 081 493 47 53  
**COMPTABLE**  
Kevin Twende 085 386 08 44  
**CAISSIÈRE**  
Colette Kankunku 0997 69 81 07  
**INTENDANT**  
Constantin Mpoyi 099 853 36 48

**MARKETING & COMMERCIAL**

**CONSEILLER**  
Franck Lukusa 081 197 76 09  
**AGENTS COMMERCIAUX**  
John Rushimba 099 899 85 72  
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

**IMPRIMERIE 7**

**CHEF DE SERVICE**  
Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par  
Groupe de presse MEDIA 7



# Festival d'Avignon : le folklore Songye marque des esprits en France

**Sur scène hier dimanche 16 juillet, le groupe Basongye de Kinshasa (Basokin) a réussi à captiver l'attention du public grâce à ses tambours de facture traditionnelle et sa grosse énergie rock, ses rythmes venus de la savane et ses textures sonores urbaines.**

**BIENVENU IPAN**

Le groupe de musique traditionnelle Basongye de Kinshasa (Basokin) a représenté la République démocratique du Congo, le dimanche 17 juillet, au Festival d'Avignon, en France. La nouvelle a été donnée par Radio France International. Basokin est d'abord une expérience sonore, mais aussi un choc visuel, avec ses danseuses au corps couvert de marques blanches, dont on ne comprend pas immédiatement si elles accomplissent un rituel ou une chorégraphie de variétés africaines...

Basokin est l'enfant de Kinshasa, ville tentaculaire et chaotique, dans le vacarme polyglotte de laquelle chaque



communauté reste attachée à son identité... Une musique à la fois dansante et hypnotique, que l'on devine enracinée très loin dans une société traditionnelle éloignée des villes modernes, et en même temps une pulsion électrique constante, celle des guitares distordues, des micros saturés des chanteurs et de la basse ronde et charnue.

Basokin raconte une Afrique inattendue, à la fois mystérieuse et hédoniste, millénaire

et actuelle. Avec ses tambours de facture traditionnelle et sa grosse énergie rock, avec ses rythmes venus de la savane et ses textures sonores urbaines, Basokin est un ambassadeur de l'Afrique mutante.

**CE QU'IL FAUT SAVOIR DE BASOKIN**

Basokin est né dans la diaspora des natifs du Kasai Oriental à Kinshasa et, avec le temps, s'est imposé parmi les meilleurs groupes « exilés

» dans la capitale de la République du Congo. Plusieurs de ses membres, dont son guitariste et porte-parole Mopero, sont également membres de Kasai Allstars, «super-groupe» considéré comme un des porte-drapeaux du courant tradi-moderne congolais, aux côtés de Konono n°1 particulièrement remarqué ces dernières années avec l'album Congotronics. Entre la musique de la savane d'avant la colonisation, la sophistication du jazz ou encore la musique électronique des quartiers nantis des métropoles africaines, l'éventail est large et – surtout – imprévisible. Peut-on seulement imaginer comment, de l'ex-Congo-Belge, des communautés de langues et de cultures incroyablement diverses ont convergé à Kinshasa, générant de nouveaux mélanges qui défient l'histoire ? Le son tradi-moderne des musiciens congolais, découvert il y a une douzaine d'années en Europe, en est l'exemple : un choc aussi esthétique que géopolitique – un incroyable maelström de fidélités et de révolutions.

# Le parcours musical de Zaïko Langa Langa conté dans un ouvrage

« La Flamme d'un idéal. Jossart Nyoka Longo et le Zaïko Langa Langa » retrace le parcours musical de cet orchestre créé en 1969 et dont Papa Wemba fut l'un des fondateurs. Il est l'œuvre du journaliste et écrivain congolais, Foshino Ntumba Mukundulu. Le livre est coédité par le Centre international des civilisations bantou (Ciciba).

Interviewé par Gabonews, l'auteur justifie les raisons qui l'ont poussé à dédier l'ouvrage à l'orchestre Zaïko Langa Langa : « cela est dû d'abord à beaucoup de motivations au départ. Ici, je voulais rappeler que Zaïko est né un an après ma naissance, soit en 1969. C'était en même temps un défi, mais également un pari qui n'était pas facile au départ. Il fallait beaucoup de recherches, d'amour et de sacrifice, car ça fait sept ans que je me suis mis sur la rédaction de l'ouvrage. Quant aux motivations, Zaïko est un groupe qui est venu avec un défi et il l'a relevé. Le premier défi au



Congo quand les jeunes groupes naissent, ils doivent suivre soit le rythme Odemba qui était incarné par Franco Lwambo ou encore le rythme fiesta qui était incarné par Kabasele Tshamala, dit Grand Kallé, puis par Tabu Ley Rochereau. Alors Zaïko est venu avec un défi. Au départ, ils étaient sur le rythme fiesta, mais quelque temps après, ils ont trouvé une parade pour mettre tous les vieux ensemble. A l'époque, si vous n'êtes pas avec l'un des leaders de ces deux auteurs de l'école Fiesta et Odemba, ils devaient vous faire une guerre acharnée,

jusqu'à vous faire disparaître. C'est le cas de plusieurs orchestres qui ont disparu à cause de cette prédation. Et la parade de Zaïko consistait à prendre un peu de Fiesta et un peu d'Odemba. Ce qui donnera naissance à la troisième école de la musique congolaise et depuis lors, aucune autre école n'a vu le jour. Cette révolution était très forte au point où toutes les musiques et animations aujourd'hui, proviennent de Zaïko. C'est le premier groupe qui a introduit dans le jargon congolais ce qu'on appelle Atalaku. Ce sont des animateurs. Aujourd'hui, ailleurs, on les appelle les DJ.

C'est Zaïko qui a créé ce phénomène vers les années 80. Il faut également relever que Zaïko est le premier groupe à supprimer les instruments à vent ».

**ZAIKO A 48 ANS**

En plus de ces raisons, il ajoute que « Zaïko est une des rares groupes en Afrique aujourd'hui, qui a 48 ans. Une prouesse car lorsqu'il y a beaucoup de leader dans un groupe, il y a toujours des frictions, lesquelles finissent par tuer le groupe. C'est quelque chose qui m'a impressionné, d'où l'intérêt de faire un ouvrage ».

Pour l'auteur du livre, « écrire est une passion. Dès mon bas-âge et avant Zaïko, j'ai eu à publier L'odyssée de Papa Wemba en 2000. Après, j'ai publié J.B Mpiana, ma part de vérité. J'ai publié Werrason, la rage de vaincre. J'ai publié Marie-Olive Lembedi Sita de Kabila Femme de cœur, mais également un roman. C'est vraiment une passion. Moi si je n'écris pas, c'est comme si je suis malade ».

## À Kinshasa : les Français célèbrent le 14 juillet en solidarité avec le peuple congolais

La fête nationale de la France, le 14 juillet à Paris, a comme d'habitude connu le traditionnel défilé militaire marqué cette fois-ci par la présence de Donald Trump aux côtés du président Macron. À Kinshasa, les Français et les autres amis de la France, ont été conviés, dans la soirée, par l'ambassadeur Alain Rémy en sa résidence.

PITSHOU MULUMBA

La fête nationale de France, le 14 juillet, a rythmé les jardins de la résidence de l'ambassadeur de France à Kinshasa où des Français, plusieurs amis de la France, des personnalités congolaises et autres invités, ont participé à une réception donnée par l'ambassadeur de France, Alain Rémy et son épouse.

Français et invités ont revêtu l'avant-midi de la célébration à Paris avec la projection vidéo sur le défilé militaire du 14 juillet à Paris et les regards vers Nice, avec les hommages aux victimes, mais également aux héros de l'attentat, survenu il y a un an, jour pour jour.

Remerciant ses invités, l'ambassadeur Alain Rémy a décrit le paysage politique de son pays, un paysage qui a déjoué les pronostics les plus définitifs et les assurances les plus solides, par la volonté du peuple français, « son choix démocratique », a-t-il souligné.

Il s'agit, selon lui, d'une nouvelle page de l'histoire de

la France qui s'ouvrirait. « Ainsi bon nombre de partenaires voulaient l'écrire avec nous. Du président Poutine à Versailles, il y a quelques semaines, au président Trump ce matin sur les champs Elysées, en passant naturellement par nos partenaires et amis européens. Et ici même sur ce continent africain avec de nombreux dirigeants africains, des contacts ont été noués, un regard nouveau a été jeté... », a-t-il déclaré.

### « LA RDC OÙ NOUS TRAVAILLONS TRAVERSE UNE CRISE PROFONDE »

Évoquant la situation en République démocratique du Congo, l'ambassadeur Alain Rémy a exprimé la préoccupation de son pays sur le drame humanitaire. « Le pays où nous vivons, où nous travaillons tous, d'où nous partageons l'histoire au quotidien. Ce pays, traverse, et ce n'est pas un secret, une crise grave, profonde, multiforme. Et la dimension la plus poignante de cette crise est la dimension humanitaire.



Alain Rémy, ambassadeur de France en RDC

Chacun connaît les chiffres des victimes, des déplacés intérieurs, des réfugiés à l'étranger pour fuir les violences, l'insécurité. Les pays voisins, les partenaires, les amis de la RDC dont la France, suivent cette situation dont on ne voit pas le bout », a fait savoir le diplomate français, avant de rappeler que la situation est de plus en plus évoquée dans plusieurs concerts des nations : le conseil de sécurité des Nations unies à New York,

l'OIF, Paris, le conseil des ministres de l'Union européenne à Bruxelles, le conseil des droits de l'homme à Genève...

« Je vais avoir une pensée forte, amicale, pour le peuple congolais... dont nous avons les immenses talents et la joie de vivre naturelle. Et pour toutes ces victimes innocentes, je veux leur dire notre solidarité, notre amitié et notre soutien », a-t-il indiqué.

## Opération « Jeudi sinistre » : 193 dossiers payés en assurance automobile, vie et incendie

RICH NGAPI

Tout en se préparant à affronter la concurrence qui s'annonce mouvementée avec la libéralisation prochaine du marché des assurances, la Société nationale d'assurances (Sonas) maintient ses nombreux clients en confiance, en priorisant l'opération d'indemnisation des sinistres, initiée le jeudi de chaque semaine.

Pour ce faire, le Directeur général a.i, Mme Carole Agito Amela et toute l'équipe de la direction de la Sonas ne ménagent aucun effort pour respecter l'objet social de cette société publique d'assurances, à savoir l'indemnisation des sinistres.

C'est ainsi qu'au cours de l'opération « Jeudi sinistre », organisée le 13 juillet à la direction générale, dans la commune de la Gombe, des agences de Kinshasa ont traité et payé 193 dossiers, essentiellement aux assurances automobiles, vie et incendie.

La Direction générale a payé 89 dossiers ; les agences de : Bandalungwa 4 dos-

siers ; Barumbu 5 dossiers ; Beach Ngobila 4 dossiers ; Benseke 3 dossiers ; Commerce 2 dossiers ; DGI/Gombe 8 dossiers ; FIKIN 1 dossier ; Funa 5 dossiers ; Gombe 13 dossiers ; Huileries 2 dossiers ; Kasa-Vubu 6 dossiers ; Kingabwa 3 dossiers ; Kinsuka 2 dossiers ; Kintambo 3 dossiers ; Lemba 4 dossiers ; Libération 1 dossier ; Limete 5 dossiers ; Masina 7 dossiers ; Mont Ngafula 1 dossier ; Ndolo 2 dossiers ; N'Djili 1 dossier ; Nsele-Maluku 9 dossiers ; Sainte Thérèse 3 dossiers ; Socimat 4 dossiers et l'agence de 30 Juin a traité et payé 3 dossiers.

Entre-temps, la Sonas poursuit sa campagne de sensibilisation auprès de propriétaires de véhicules automobiles, les invitant à venir souscrire massivement et librement la police d'assurance automobile.

### PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

Pour aider ses nombreux abonnés, la Société nationale d'assurances (Sonas) soumet à l'attention

des conducteurs et propriétaires d'automobiles la procédure à suivre en cas d'accident.

En effet, après un accident, la première étape est celle de faire appel à un OPJ (Officier de police judiciaire) affecté à la police de circulation routière pour constater l'accident et veiller à ce que le PV soit établi conformément aux faits tels qu'ils se sont produits. La deuxième étape serait, en cas de collision avec un autre véhicule, vérifier au lieu d'accident si votre adversaire est assuré.

Au cas où vous causez des dommages corporels à une personne, il vous est recommandé de prendre en charge les premiers soins pour sauver la vie humaine et soulager la victime. Les frais engagés seront remboursés par la Sonas.

La troisième étape est celle de faire la déclaration d'accident dans les huit (8) jours qui suivent auprès de l'agence/Sonas la plus proche. Vous devez impérativement vous munir de votre preuve d'assurance. Attention : une

fausse déclaration entraîne la déchéance de la garantie et des poursuites pénales.

La quatrième étape n'intervient qu'en cas d'exhibition de preuve d'assurance par votre adversaire, exigez de la Sonas qu'un numéro sinistre soit attribué à votre dossier et qu'il vous soit remis un accusé de réception précisant toutes les pièces requises pour la gestion de votre dossier.

La cinquième étape, enfin : dans le cas où vous êtes responsable de l'accident, orientez la (les) victime (s) vers l'agence/Sonas gestionnaire de son contrat pour sa prise en charge et, éventuellement, son indemnisation.

Si votre adversaire est responsable de l'accident, et que vous êtes assuré seulement en responsabilité civile, vérifiez si votre adversaire est assuré et l'inviter à respecter les différentes étapes prévues dans cette procédure. Lorsque votre adversaire, responsable de l'accident, n'est pas assuré, vous pouvez le poursuivre conformément au Code civil pour réparation.

### APOSTROPHE

#### Bonne action

BEN CLET



C'est le début de la troisième semaine de juillet 2017. Une semaine unique, qui ne va plus se répéter. Alors, invitons-nous tous à l'action. A une action qui soit positive non pour un individu ou une poignée d'individus, mais pour l'ensemble de la communauté humaine. C'est cette action-là seulement qui gravera notre nom dans du marbre. Méditons les exhortations ci-après, incitant à la bonne action :

- Chacun de nous sent d'instinct que les plus beaux sentiments du monde ne valent pas une seule bonne action. (James Russel Lowell, 1819-1891, USA)

- Agis toujours bien, tu feras plaisir à quelques-uns et étonneras les autres. (Mark Twain, 1835-1910, USA)

- Une bonne action invisible n'est pas rentable. (Maria Jotuni, 1880-1943, Finlande)

- Les bonnes actions accomplies dans la jeunesse sont les vivres de la vieillesse. (Léon Vi Le Sage, †12, Monde grec)

- De même que d'un arbre en fleur le parfum se perçoit de loin, de même d'une action sainte le parfum se perçoit de loin. (Upanishads Vie-IIe siècle av. J.-C., Inde)

- Mieux vaut agir quitte à s'en repentir que de se repentir de n'avoir rien fait. (Giovanni Boccaccio, 1313-1375, Italie)

- La décadence d'une société commence quand l'homme se demande :

« Que va-t-il arriver ? » au lieu de se demander : « Que puis-je faire ? » (Denis de Rougemont, 1906-1985, Suisse)

- En avant ! Même si c'est l'échec qui t'attend ! Si tu tombes, tombe debout ! (Stoyan Mikhailovski, 1856-1927, Bulgarie)

- Si l'action ne soutient pas la pensée, la pensée perd son nerf et sa force s'effrite. (Fredrik Cygnaeus, 1807-1881, Finlande)